



Bulletin Officiel

N° 4344 Lundi 29 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	
SYPHAX AIRLINES	2
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DE PRESSE	
ASSURANCES SALIM	3
ARTES	3
BT	4
TUNISIE LEASING	4
AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES	
SANADETT SICAV	5
ARABIA SICAV	5
FCP SALAMETT PLUS	6
FCP IRADETT 50	6
FCP IRADETT 20	6
FCP IRADETT CEA	6
AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE	
TUNISIE LEASING	7
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2013/1 »	7
ASSEMBLEES GENERALES AGO ET AGE	
STAR : AGO	8
TUNISO-EMIRATIE SICAV -AGO-	9
STIA -AGO-	10
CIL : AGO	11
CIL : AGE	12
RESOLUTIONS ADOPTÉES	
ARABIA SICAV	13
SANADETT SICAV	14
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
TUNISIE LAIT	15
COURBE DES TAUX	16
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	17-18
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SYPHAX AIRLINES	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- CIL	
- ASSURANCE HAYETT	
- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	
- ASSURANCE CARTE VIE	
- ASTREE	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- CIL	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- IKDAM 1	
- SICAV AXIS TRESORERIE	

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande des membres du syndicat du Placement Garanti des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Syphax Airlines, objet du prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF en date du 17/04/2013 sous le n°13-823,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la précision suivante a été apportée au Placement Garanti : « En cas d'excédent de titres offerts non demandés au niveau du Placement Garanti, le reliquat sera affecté à la Catégorie D de l'Offre à Prix Ferme ».

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE : ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Le Conseil d'Administration réuni le 24/4/2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 21 Mai 2013 au siège de la BH, un dividende de 0,850 D par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 219

COMMUNIQUE DE PRESSE

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 29 Avril 2013 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2013 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 0,500 Dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 218

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE
BT

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni aujourd'hui 26 Avril 2013, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, le 13 juin 2013, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui sera porté de 112.500.000 dinars à 150.000.000 dinars, par incorporation de réserves d'un montant de 37.500.000 dinars et l'émission de 37.500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes avec une jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Président Directeur Général

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 223

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le 23 avril 2013, a passé en revue l'activité du groupe et arrêté les comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2012 à la suite de quoi il a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 4 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 DT par action, soit 20% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 196

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 26 avril 2013, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2012, un dividende de :

3,201 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **07 mai 2013** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

ARABIA SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 26 avril 2013, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2012, un dividende de :

0,702 dinar, net par action

Ce dividende est payable à partir du **07 mai 2013** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS : FCP OBLIGATAIRE

FCP IRADETT 50 : FCP MIXTE

FCP IRADETT 20 : FCP MIXTE

FCP IRADETT CEA : FCP MIXTE

Adresse : 4, rue Ibrahim Jaffel- El Menzah IV -1004 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, Gestionnaire des fonds communs de placement cités ci-dessus a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2012 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS : 0,314 Dinar ,net par part

FCP IRADETT 50 : 0,138 Dinar , net par part

FCP IRADETT 20 :0,226 Dinar ,net par part

FCP IRADETT CEA: :0,266 Dinar , net par part

Ces dividendes sont payables à partir du **30 avril 2013** aux guichets de l'**ARAB TUNISIAN BANK** et de l'**ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord- Av Hédi KARRAY -1082 Mahrajène-

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 6 500 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2012 en deux opérations successives : en numéraire et par incorporation des réserves, objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-0799 du 13 décembre 2012, a été réalisée dans les conditions suivantes :

- 1- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles à un prix d'émission de 22 dinars soit 5 dinars de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 17 dinars souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.
- 2- Augmentation de capital par incorporation des réserves de 1 500 000 dinars et l'émission de 300 000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux détenteurs des 8 000 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Le capital social de Tunisie Leasing est ainsi porté à 41 500 000 dinars divisé en 8 300 000 actions de nominal 5 dinars. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2013 - AS - 200

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« HL 2013/1 »**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «HL 2013/1» de 20 000 000 DT, ouvertes au public le 19 avril 2013, ont été clôturées le **24 avril 2013**.

2013 - AS - 197

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 16 mai 2013 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2012.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2012,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Les actionnaires de la TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **15 mai 2013 à 9H00** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012,
- ❖ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
- ❖ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- ❖ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012 ;
- ❖ Nomination d'administrateurs ;
- ❖ Nomination de Commissaire aux Comptes ;
- ❖ Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Industrie Automobile – STIA S.A-

Siège Social : Rue Taha Houcine – Khezama Est – Sousse

Suite à la première convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.T.I.A pour le **samedi 6 avril 2013 à 10h** au siège de la société sis Rue Taha Houcine – Khezama Est (derrière Slim Centre) – Sousse, l'ordre du jour étant:

- Examen des affaires contentieuses pendantes.

Et compte tenu que **le quorum n'ayant pas été atteint**, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » sont convoqués pour la 2^{ème} fois en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **samedi 18 mai 2013 à 10h** au siège social de la société sis Rue Taha Houcine – Khezama Est (derrière Slim Centre) – Sousse.

L'ordre du jour demeure inchangé.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE MARDI 21 MAI 2013**

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2012 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2012 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2012 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2012 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2012 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2012 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Emission d'Emprunts Obligataires ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE
LE MARDI 21 MAI 2013**

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 17 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la version modifiée des statuts effectuée en novembre 2011 ;
2. Modification des articles 9 et 42 des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant une action ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

RESOLUTIONS ADOPTEES**ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 9, rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 Avril 2013**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2012 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2012	:	65.660,555
Report à nouveau 2011	:	1 056,034
TOTAL		66.716,589
Dividendes de l'exercice 2012	:	66.626,820
Report à nouveau 2012	:	89,769

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2012 à **0,702 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **7 mai 2013**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Samia BELHADJ pour une période de 3 ans.

Ce mandat prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 9,rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 Avril 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2012 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2012	:	7.172.468,614
Report à nouveau 2011	:	1.547,832
TOTAL		7.174.016,446
Dividendes de l'exercice 2012	:	7.173.104,895
Report à nouveau 2012	:	911,551

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2012 à **3,201 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **7 mai 2013**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNISIE LAIT**

Siège social : Centrale Laitière de Sidi Bou Ali 4040 SOUSSE

La Société TUNISIE LAIT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL
	2012	2013	2012
Revenus (en millions de dinars)	24,712	28,312	102,835
Production (en millions de litres)	24,461	26,060	90,455
Investissements (en millions de dinars)	0,462	0,500	3,882
Endettements (en millions de dinars)	57,552	59,035	55,620
à long terme	30,5%	29%	25%
à court terme	69,5%	71%	75%

Formules :

Revenus =chiffre d'affaires HT.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants+passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 a enregistré une hausse de 14,57 % par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2012.
- La production du 1^{er} trimestre 2013 a augmenté de 6,54 % par rapport à celle du 1^{er} trimestre 2012 en rapport avec l'augmentation des ventes et la reconstitution des stocks.
- Le niveau des engagements évolue avec l'augmentation du BFR généré par la croissance des ventes.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,385%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,379%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,373%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,357%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,353%	1 007,334
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,351%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,343%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,328%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,316%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,336%	1 029,042
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,423%	1 043,315
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,640%	1 039,249
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,888%	1 002,233
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,041%	1 005,181
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,305
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,449
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,539
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,058
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,146
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,298

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,837	144,869			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,744	12,747			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,310	1,311			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,483	35,493			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,191	48,202			
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,245	161,260			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	561,604	561,974			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	125,726	125,716			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,694	124,624			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,569	117,564			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,420	113,382			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,991	88,056			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,997	141,231			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,159	98,884			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,003	107,930			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,901	1 327,762			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,611	2 277,796			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	107,315	106,290			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	103,258	102,834			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,261	122,174			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 193,446	1 190,241			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	129,434	128,886			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,486	15,399			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 051,347	6 033,118			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 036,709	5 047,523			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,211	2,193			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,901	1,893			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,163	1,147			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,483	108,512	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,753	101,780	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,023	103,052	
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,778	103,789	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,424	104,456	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,794	107,822	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,996	105,028	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,773	104,804	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,255	105,288	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,481	106,508	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,751	102,781	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,460	101,492	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,876	104,903	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,551	107,581	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,018	103,047	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,911	103,936	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,101	100,129	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,417	105,446	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,668	103,699	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,518	104,545	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,275	105,296	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,608	103,640	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,179	101,203	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,521	105,546	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,056	103,085	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,569	10,572
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,442	104,472
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,600	104,627
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,231	102,300
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	69,830	69,841
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	150,854	151,046
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1496,766	1498,311
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,440	111,537
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,136	110,140
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,935	87,719
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,501	16,501
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	265,862	266,660
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,651	38,710
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 416,978	2 413,218
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,660	78,559
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,272	57,273
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,571	101,670
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,613	112,617
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,751	101,830
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,576	11,582
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,355	12,369
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,187	15,204
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,121	15,138
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,152	12,151
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,829	10,827
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,638	10,630
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,754	10,751
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,140	125,073
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,429	126,339
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,458	10,466
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	109,004	108,867
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,215	20,221
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	85,049	85,059
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,113	88,254
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,130	97,111
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,929	97,909
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,496	100,592
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,553	98,542
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	98,703	96,670
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	110,382	107,769
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	136,784	134,146
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,756	10,701
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,009	116,578
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,656	117,630
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,021	103,688
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,156	99,728
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	190,407	189,015
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,891	166,198
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,620	144,512
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 418,879	10 318,680
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,201	20,959
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	137,426	136,457
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 544,341	1 528,855
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,759	110,862
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,561	90,933
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	119,227	117,900
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 262,952	9 205,729
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,776	9,811
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,533	9,580

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ SYPHAX AIRLINES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société SYPHAX AIRLINES.

Dans le cadre du prospectus, la société SYPHAX AIRLINES a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires

pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an et de communiquer trimestriellement durant les 3 premières années sur l'état de réalisation du Business Plan ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, Les actionnaires actuels de la société SYPHAX AIRLINES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

L'actionnaire de référence, Monsieur Mohamed FRIKHA s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan de la société.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

ADMISSION DES ACTIONS DU SYPHAX AIRLINES AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 27/12/2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 500 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 3 000 000 actions anciennes et de 2 500 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- ✓ Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;
- ✓ Justification de l'existence d'un manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, ainsi que d'une structure d'Audit Interne ;

- ✓ Publication au niveau du prospectus des indicateurs prévisionnels relatifs à l'activité, particulièrement le nombre de voyageurs, le taux de remplissage et le nombre d'heures de vols ;
- ✓ Engagement du management et du listing sponsor de communiquer trimestriellement durant les trois premières années sur l'état de réalisation du business plan.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée en activité de SYPHAX AIRLINES date de moins de 2 ans, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SYPHAX AIRLINES se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2012 a décidé dans sa 5^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SYPHAX AIRLINES d'un montant de 12 500 000 dinars pour le porter de 15 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce, par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 10 dinars l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYPHAX AIRLINES, réunie le 18/12/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 2 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 45,45% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre¹ de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès des intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International de Sfax Thyna BP 1119, 3018 Sfax
Tel : +216 74 682 400 / Fax : +216 74 682 402
Bureau de Tunis : Rue du Lac Victoria, Les Berges du
Lac 1, 1053 Tunis – Tunisie
Tel : +216 71 965 600/ Fax : +216 71 965 797

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 27 septembre 2011

Capital social : 15 000 000 dinars reparti en 3 000 000 actions de 5 dinars de nominal²

1 Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

2 L'AGE du 17/10/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 5 DT.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie et à l'étranger :

- L'organisation et l'exploitation des services de transports voyageurs, messagerie et postes ;
- L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens ;
- La demande de concession de toutes lignes aériennes ;
- La prise de participation directe ou indirecte dans le capital d'entreprises de transport aérien ou d'entreprises qui détiennent la majorité du capital et des droits de vote d'une société titulaire d'une licence d'exploitation de transport aérien délivré en application de la législation en vigueur ;
- La prise de participation directe ou indirecte et de tous intérêts dans toutes sociétés tunisiennes ou étrangères dont l'objet se rattache à l'activité de transport aérien ou à toute autre activité tendant à favoriser son développement et ce, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et la réalisation sous quelque forme que ce soit des opérations entrant dans son objet ;
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion ;
- La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; et
- D'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Tunisie et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30 avril 2013** au **20 mai 2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action SYPHAX AIRLINES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société SYPHAX AIRLINES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et locaux avisés agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions SYPHAX AIRLINES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 03 025 155 0321 000041 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole, agence Les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1/ OPF :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 250 000 actions SYPHAX AIRLINES à émettre en numéraire seront offertes et réparties en cinq catégories :

Catégorie A :

5,6% des actions offertes, soit 70 000 actions seront réservées au personnel du groupe TELNET Holding, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez les intermédiaires en bourse MAC SA et Tunisie Valeurs.

Catégorie B :

18,4% des actions offertes, soit 230 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 2 000 actions.

Catégorie C :

20,0% des actions offertes, soit 250 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 2 000 actions et au maximum 15 000 actions

Catégorie D :

24% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 27 500 actions pour les non institutionnels et 275 000 actions pour les institutionnels.

Catégorie E :

32% des actions offertes, soit 400 000 demandes réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur

dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 27 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 275 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C, D et E : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis D puis E.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre de 1 250 000 actions représentant 50% du total des actions offertes et 22,73% du capital de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs et MAC SA, intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 27 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 275 000 actions pour les institutionnels³ (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA intermédiaire en bourse, et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

³ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions anciennes de la société SYPHAX AIRLINES, le code ISIN : TN 0007560014.

La société SYPHAX AIRLINES s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes étant donné que la société SYPHAX AIRLINES ne compte pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10- Avantage fiscal

L'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la*

bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014».

Par conséquent, la société SYPHAX AIRLINES pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est liée au transport aérien bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Etant précisé que la société a reçu en date du 22/09/2011 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII auprès de la Direction générale de Sfax relative au projet de création d'un service de transport aérien qui précise ce qui suit : « le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements (CII) et peut bénéficier, en outre, des avantages spécifiques de l'article 50 du code des investissements ».

11- Listing Sponsor

La société « Tunisie Valeurs », intermédiaire en bourse, a été désignée par SYPHAX AIRLINES pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux exercices suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SYPHAX AIRLINES sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SYPHAX AIRLINES doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres SYPHAX AIRLINES est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société SYPHAX AIRLINES Mr. Mohamed FRIKHA portant sur 16% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 1.000.000 Dinars et 100.000 actions.

13- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-823 du 17/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société SYPHAX AIRLINES, de TUNISIE VALEURS, et de MAC SA intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Walid Ben Salah et Mohamed Néji Hergli.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	8 611 035	5 137 063
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	322 175 576	313 951 899
Portefeuille-titres commercial	6	2 892 428	500 000
Portefeuille d'investissement	7	13 737 398	12 832 658
Valeurs Immobilisées	8	3 018 037	3 270 161
Autres actifs	9	3 947 773	3 166 541
		<u>354 382 246</u>	<u>338 858 321</u>
TOTAL DES ACTIFS			
		31 Décembre	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	2 660 948	3 661 185
Emprunts et dettes rattachées	11	281 471 782	274 191 308
Fournisseurs et comptes rattachés	12	15 878 524	9 859 435
Autres passifs	13	3 390 348	4 919 312
		<u>303 401 602</u>	<u>292 631 240</u>
TOTAL DES PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		17 586 592	12 680 008
Résultats reportés		265 639	754 145
Actions propres		(979 927)	(410 226)
Résultat de l'exercice		9 108 340	8 203 155
Total des capitaux propres	14	<u>50 980 644</u>	<u>46 227 081</u>
		<u>354 382 246</u>	<u>338 858 321</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2012
(Exprimé en dinars)**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
ENGAGEMENTS DONNES	58 479 681	45 012 422
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	24 117 280	11 081 883
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32 712 401	33 930 539
Engagements sur titres	1 650 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	450 199 665	451 496 660
Cautions Reçues	152 179 272	148 649 495
Garanties Reçues	765 932	825 255
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	46 596 964	47 347 584
Valeurs des biens, objet de leasing	250 657 497	254 674 326
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	9 000 000	4 182 500
Emprunts obtenus non encore encaissés	9 000 000	4 182 500 (*)

(*) Montant exprimé en Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	32 023 669	31 144 496
Intérêts et charges assimilées	16	(14 529 306)	(14 898 742)
Produits des placements	17	360 421	373 929
Autres produits d'exploitation		418 255	448 080
Produit net		<u>18 273 038</u>	<u>17 067 763</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 393 629	3 096 650
Dotations aux amortissements	19	441 504	450 282
Autres charges d'exploitation	20	1 599 348	1 588 769
Total des charges d'exploitation		<u>5 434 481</u>	<u>5 135 701</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 838 556</u>	<u>11 932 062</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 609 391	2 075 584
Dotations nettes aux autres provisions	22	33 945	(233 843)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>11 195 220</u>	<u>10 090 322</u>
Autres gains ordinaires	23	212 612	138 886
Autres pertes ordinaires	24	(1 851)	(8 407)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>11 405 981</u>	<u>10 220 801</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 297 641)	(2 017 646)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>9 108 340</u>	<u>8 203 155</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	216 037 017	194 945 227
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(183 450 522)	(179 742 103)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 568 247)	(4 424 197)
Intérêts payés	29	(14 339 904)	(14 687 175)
Impôts et taxes payés	30	(7 823 981)	(5 028 115)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(3 352 897)	808 065
		<u>2 501 464</u>	<u>(8 128 298)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(154 503)	(96 607)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	27 672	53 928
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(2 144 000)	(4 600 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 382 659	2 185 432
		<u>(888 172)</u>	<u>(2 457 247)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(562 980)	(416 946)
Dividendes et autres distributions	35	(3 782 732)	(3 061 131)
Encaissements provenant des emprunts	11	199 647 175	97 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(192 440 783)	(82 948 997)
		<u>2 860 680</u>	<u>11 072 926</u>
		<u>(1 000 000)</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie		<u>3 473 972</u>	<u>487 382</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	5 137 063	4 649 681
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques	8 128 988	4 834 064
- Caisses	482 046	302 999
<u>Total</u>	<u>8 611 035</u>	<u>5 137 063</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Créances sur contrats mis en force	341 990 314	331 601 216
Encours financiers	319 575 520	312 538 689
Impayés	23 750 098	20 390 357
Intérêts échus différés	(1 335 304)	(1 327 830)
Créances sur contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
Total brut des créances leasing	<u>342 932 520</u>	<u>332 980 097</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 716 280)	(6 173 755)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 719 024)	(8 761 616)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 121 639)	(1 892 827)
Total net des créances leasing	<u>322 175 576</u>	<u>313 951 899</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2011</u>	<u>313 917 570</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	166 134 617
- Relocations	2 915 762
- Transferts	7 103 913
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(190 489)
- Cessions anticipées	(13 805 849)
- Radiation des créances	(9 996)
- Relocations	(2 378 186)
- Transferts	(6 103 865)
- Remboursements du capital	(147 065 752)
<u>Solde au 31 décembre 2012</u>	<u>320 517 725</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<i>- Paiements minimaux sur contrats actifs</i>		
- A recevoir dans moins d'un an	146 785 442	142 592 027
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	213 127 807	204 401 931
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 494 481	7 253 271
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>362 407 730</u>	<u>354 247 229</u>
<i>- Produits financiers non acquis</i>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 381 635	23 451 180
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 003 470	22 943 749
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	211 859	952 655
Total des produits financiers non acquis	<u>46 596 964</u>	<u>47 347 584</u>
- Valeurs résiduelles	250 704	1 033 160
- Contrats suspendus contentieux	3 514 051	4 605 884
- Contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
<u>Encours des contrats</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
Bâtiment et travaux publics	44 165 301	36 727 968
Industrie	35 627 159	34 553 222
Tourisme	45 585 732	44 622 116
Commerces et services	140 677 378	136 874 093
Agriculture	54 462 155	61 140 171
<u>Total</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
Equipements	43 878 834	43 063 691
Matériel roulant	235 736 244	226 295 613
Matériel spécifique	37 511	48 353
<u>Sous Total</u>	<u>279 652 589</u>	<u>269 407 657</u>
Immobilier	40 865 136	44 509 913
<u>Total</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	16 403 063	14 129 359
Inférieur à 1 mois	6 428 362	5 589 933
Entre 1 et 3 mois	5 296 728	4 573 798
Entre 3 et 6 mois	1 752 087	1 452 425
Entre 6 mois et 1 année	1 208 519	1 154 039
Supérieur à 1 année	1 717 367	1 359 165
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 347 035	6 260 998
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>23 750 098</u>	<u>20 390 357</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	248 722 382	57 713 557	4 420 766	1 751 551	6 967 264	319 575 520
Impayés	2 152 452	7 671 542	1 149 666	1 249 146	11 527 292	23 750 098
Contrats en instance de mise en force	702 198	240 007	-	-	-	942 205
CREANCES LEASING	251 577 032	65 625 106	5 570 432	3 000 697	18 494 556	344 267 823
Avances reçues (*)	(2 130 371)	-	-	-	(305 252)	(2 435 623)
Dépôts de garantie (*)	(65 000)	(150 000)	-	-	(5 250)	(220 250)
ENCOURS GLOBAL	249 381 661	65 475 106	5 570 432	3 000 697	18 184 054	341 611 950
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 262 108	855 172	-	-	-	24 117 281
TOTAL ENGAGEMENTS	272 643 770	66 330 278	5 570 432	3 000 697	18 184 054	365 729 231
Produits réservés	-	-	(188 696)	(218 907)	(1 714 036)	(2 121 639)
Provisions sur encours financiers	-	-	(217 456)	(167 132)	(5 331 692)	(5 716 280)
Provisions sur impayés	-	-	(458 533)	(743 763)	(9 516 729)	(10 719 024)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(864 685)	(1 129 801)	(16 562 457)	(18 556 943)
ENGAGEMENTS NETS	272 643 770	66 330 278	4 705 747	1 870 896	1 621 597	347 172 288
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,52%	0,82%	4,97%	
			7,32%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2011			6,96%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			15,52%	37,65%	91,08%	
			69,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2011			70,05%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Certificats de Dépôt	1 500 000	500 000
- Titres SICAV	1 392 428	-
<u>Total</u>	<u>2 892 428</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation	6 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	9 290 360	7 955 620
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>15 570 398</u>	<u>14 235 658</u>

A déduire :

- Versements restant à effectuer sur titres	(1 650 000)	(1 300 000)
---	-------------	-------------

Montant libéré

<u>13 920 398</u>	<u>12 935 658</u>
--------------------------	--------------------------

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(183 000)	(103 000)
--------------------------------	-----------	-----------

Montant net

<u>13 737 398</u>	<u>12 832 658</u>
--------------------------	--------------------------

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2011	<u>6 278 038</u>	<u>4 978 038</u>	<u>1 300 000</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	-	550 000	(550 000)
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	<u>6 278 038</u>	<u>5 528 038</u>	<u>750 000</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2011	7 955 620	7 955 620	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société SPI LE CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	1 800 000	900 000	900 000
- Société SWEET HOME	64 000	64 000	-
- Société TECHNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	500 000	500 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	100 000	100 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2012	9 290 360	8 390 360	900 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	499 940	10	4 999 400	2010/2011	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>6 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	51 468	10	514 680	2008/2010	9,03%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	2 500	10	25 000	2008	0,41%
* Société FORACHEM	7 768	10	77 680	2008	0,43%
* Société immobilière de CARTHAGE	18 000	100	1 800 000	2009/2010/2011	25,00%
* Société SODAS	390	100	39 000	2009	9,29%
* Société STAUR	250	100	25 000	2009	2,50%
* Société touristique OCEANA	2 750	100	275 000	2009	4,91%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MAHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	1 250	100	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST AND CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MEDI CARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100	64 000	2012	29,91%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>9 290 360</u>		
<u>Total général</u>			<u>15 568 398</u>		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	-	-	-	95 675	88 090	7 584	-	-	95 675	-
Total des immobilisations incorporelles		95 675	-	-	-	95 675	88 090	7 584	-	-	95 675	-
Immeubles	5,0%	4 519 789	7 825	-	-	4 527 614	1 852 057	195 603	-	-	2 047 660	2 479 954
Matériel de transport	20,0%	782 047	88 500	77 694	-	792 853	516 894	117 224	77 019	-	557 099	235 754
Equipements de bureau	10,0%	352 127	13 891	-	351	365 667	228 811	21 172	-	351	249 632	116 035
Matériel informatique	33,3%	279 588	25 635	34 764	765	269 694	215 125	41 297	34 764	765	220 893	48 802
Installations générales	10,0%	337 726	18 652	-	-	356 378	195 814	23 073	-	-	218 887	137 491
Total des immobilisations corporelles		6 271 277	154 503	112 458	1 116	6 312 206	3 008 700	398 369	111 783	1 116	3 294 170	3 018 037
TOTAUX		6 366 952	154 503	112 458	1 116	6 407 881	3 096 791	405 953	111 783	1 116	3 389 845	3 018 037

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Prêts au personnel	1 925 225	1 452 730
- Créances sur cessions d'immobilisations	522 212	437 622
- Avances aux fournisseurs	91 650	91 150
- Produits à recevoir des tiers	1 101 306	647 306
- Compte d'attente/ avance de TVA	88 241	189 170
- Compte d'attente	14 411	564
- Charges constatées d'avance	36 701	41 404
- Autres comptes débiteurs	226 695	259 074
- Charges à répartir	-	35 551
- Frais d'émission des obligations	525 018	641 709
	<u>4 531 457</u>	<u>3 796 279</u>
A déduire :		
- Provisions	(583 684)	(629 739)
	<u>3 947 773</u>	<u>3 166 541</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	-	655 860	620 309	35 551	655 860	-
Frais d'émission des obligations	(a)	3 231 204	163 109	3 394 313	2 589 496	279 799	2 869 295	525 018
TOTAUX		3 887 065	163 109	4 050 173	3 209 804	315 351	3 525 155	525 018

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 279.799 figure parmi les charges financières.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	955 577
- Avances et acomptes reçus des clients	2 435 623	2 700 533
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>2 660 948</u>	<u>3 661 185</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques locales	77 392 857	74 421 429
- Banques étrangères	21 421 692	4 076 728
- Emprunts obligataires	136 240 000	149 000 000
- Billets de trésorerie	14 650 000	15 000 000
- Certificats de leasing	26 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>275 704 549</u>	<u>268 498 157</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	134 422	36 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 388 590	4 679 944
- Intérêts courus sur certificats de leasing	463 509	374 522
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(51 676)	(44 826)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(47 831)	(202 532)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 767 233</u>	<u>5 693 151</u>
<u>Total</u>	<u>281 471 782</u>	<u>274 191 308</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	200 000	-	200 000	-	-	-
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	800 000	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	2 700 000	-	900 000	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	8 571 429	-	1 428 572	7 142 857	5 714 286	1 428 571

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000	
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000	
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000	
<u>Sous-total</u>			74 421 429	28 000 000	25 028 572	77 392 857	48 864 286	28 528 571	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	4 076 728	-	2 313 336	1 763 392	-	1 763 392
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	-	10 357 175	698 875	9 658 300	8 242 276	1 416 024
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
<u>Sous-total</u>			4 076 728	20 357 175	3 012 211	21 421 692	18 242 276	3 179 416	
<u>Total des crédits bancaires</u>			78 498 157	48 357 175	28 040 783	98 814 549	67 106 561	31 707 988	

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	9 240 000	-	9 240 000	9 240 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			149 000 000	29 240 000	42 000 000	136 240 000	93 240 000	43 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>										
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>										
Billets de trésorerie à court terme			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000		
<u>Sous-total</u>			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	7 000 000	-	7 000 000	-	-	-		
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-		
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
<u>Sous-total</u>			26 000 000	7 000 000	7 000 000	26 000 000	20 000 000	6 000 000		
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>										
			41 000 000	122 050 000	122 400 000	40 650 000	20 000 000	20 650 000		
<u>TOTAL GENERAL</u>										
			268 498 157	199 647 175	192 440 783	275 704 549	180 346 561	95 357 988		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	107 986	131 797
- Effets à payer	575 701	207 592
<u>Sous total</u>	<u>683 687</u>	<u>339 389</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	2 384 605	1 305 762
- Effets à payer	12 605 110	8 118 508
- Retenues de garanties	95 776	95 776
- Factures non parvenues	109 346	-
<u>Sous total</u>	<u>15 194 837</u>	<u>9 520 046</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>15 878 524</u>	<u>9 859 435</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	269 048	275 124
- Personnel, autres charges à payer	291 715	271 225
- Etat, retenues sur salaires	36 230	10 787
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	211 969	219 682
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	-	1 370
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	26 750	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	506 994	535 259
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 713	11 793
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 071	8 254
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	-	65 290
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	20 698	11 632
- CNSS	133 682	123 895
- CAVIS	13 939	11 520
- CNAM	10 948	10 159
- Etat, TVA à payer	124 384	406 332
- Assurance Groupe	19 449	18 580
- Autres comptes créditeurs	88 937	159 199
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	47 990	50 223
- Prestataires Recouvrement	128 175	112 916
- Prestataires Assurances	1 104 038	2 363 256
- Diverses Charges à payer	291 825	215 539
- Autres produits constatés d'avance	8 793	7 280
- Provisions pour divers risques	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>3 390 348</u>	<u>4 919 312</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 447 865	2 000 000
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 250 000
- Réserves pour réinvestissements		12 070 000	7 740 000
- Fonds pour risques généraux		-	500 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 318 727	1 190 008
- Actions propres	(D)	(979 927)	(410 226)
- Résultats reportés		265 639	754 145
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>41 872 304</u>	<u>38 023 927</u>
Résultat de l'exercice		9 108 340	8 203 155
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>50 980 644</u>	<u>46 227 082</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,822	1,641

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2011	22 166	416 947
Achats de l'exercice	31 805	562 980
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2012, 1,08% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	1 053 244	500 000	693 903	-	10 356 962	41 504 109
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000	200 000		3 066 962		(10 356 962)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 24 mai 2011	5 000 000		(5 000 000)							-
Rachat d'actions propres								(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres							(6 720)	6 720		-
Divers					(63 236)					(63 236)
Résultat net de l'exercice 2011									8 203 155	8 203 155
Solde au 31 décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Intérêts de leasing	29 664 171	29 315 696
- Intérêts de retard	1 993 125	1 680 654
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	346 402	232 283
- Autres	261 446	377 717
Total	32 265 144	31 606 350
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	507 042	306 018
Intérêts de retard antérieurs	159 873	112 653
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(600 419)	(673 379)
Intérêts de retard	(307 971)	(207 146)
Variation des produits réservés	(241 475)	(461 854)
Total des intérêts et des produits de leasing	32 023 669	31 144 496
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	309 311 686	297 478 055
. A la fin de la période	317 003 675	309 311 686
. Moyenne (D)	313 157 680	303 394 870
- Intérêts de la période (C)	29 664 171	29 315 696
- Taux moyen (C) / (D)	9,47%	9,66%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Intérêts des emprunts obligataires	7 676 061	9 187 407
- Intérêts des crédits des banques locales	3 658 962	3 714 599
- Intérêts des crédits des banques étrangères	300 759	273 518
- Intérêts des autres opérations de financement	2 736 904	1 508 864
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	279 799	303 393
<u>Total des charges financières des emprunts</u> (A)	14 652 485	14 987 782
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(144 373)	(111 557)
- Autres charges financières	21 194	22 518
<u>Total des autres charges financières</u>	(123 179)	(89 040)
<u>Total général</u>	14 529 306	14 898 742
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	268 498 157	253 947 154
. A la fin de l'exercice	275 704 549	268 498 157
. Moyenne (B)	272 101 353	261 222 656
- Taux moyen (A) / (B)	5,38%	5,74%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Intérêts des comptes courants	13 483	13 635
- Plus values sur cession des titres immobilisés	223 399	259 830
- Dividendes	187 926	136 853
- Moins values sur titres SICAV (*)	(156 481)	(122 547)
- Plus values sur titres SICAV	18 953	19 071
- Autres produits financiers	73 141	67 086
<u>Total</u>	360 421	373 929

(*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour D : 187.926.

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Salaires et complément de salaires	2 759 069	2 481 172
- Charges connexes aux salaires	91 094	103 673
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	452 950	430 099
- Autres charges sociales	90 516	81 706
<u>Total</u>	<u>3 393 629</u>	<u>3 096 650</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 584	8 660
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	398 369	421 071
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	35 551	20 550
<u>Total</u>	<u>441 504</u>	<u>450 282</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Achat de matières et fournitures	162 554	176 749
<u>Total des achats</u>	<u>162 554</u>	<u>176 749</u>
- Sous-traitance générale	28 255	27 987
- Locations	76 824	68 616
- Entretien et réparations	178 327	149 313
- Primes d'assurances	45 903	44 372
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>329 310</u>	<u>290 288</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	97 233	108 794
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	162 977	139 509
- Publicités, publications, relations publiques	213 693	177 780
- Déplacements, missions et réceptions	51 924	49 673
- Frais postaux et de télécommunications	150 047	143 316
- Services bancaires et assimilés	158 079	207 277
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>833 953</u>	<u>826 349</u>
- Jetons de présence	63 000	56 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	-
- Rémunération comité de risque	15 000	-
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>71 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	52 263	74 140
- T.C.L	73 473	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	13 977	1 995
- Autres impôts et taxes	25 818	48 249
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>165 532</u>	<u>224 384</u>
<u>Total général</u>	<u>1 599 348</u>	<u>1 588 769</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 671 817	3 752 301
- Dotations aux provisions collectives	-	2 200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 939 051)	(3 848 855)
- Créances radiées	252 621	2 377 658
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(232 833)	(2 287 539)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(8 123)	(79 432)
- Intérêts de retard antérieurs	(4 540)	(10 446)
- Encaissement sur créances radiées	(130 500)	(28 102)
<u>Total</u>	<u>1 609 391</u>	<u>2 075 584</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	13 945	14 092
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	80 000	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	30 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	(250 000)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(27 935)
	<u>33 945</u>	<u>(233 843)</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	27 550	1 120
- Apurement de comptes	115 194	117 749
- Restitution d'impôt	-	15 598
- Autres gains sur éléments exceptionnels	69 868	4 419
<u>Total</u>	<u>212 612</u>	<u>138 886</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	553	7 796
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	74	113
- Pénalités de retard	1 224	497
<u>Total</u>	<u>1 851</u>	<u>8 407</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Bénéfice comptable	11 405 981	10 220 801
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 671 817	5 952 301
- Dotations aux provisions des autres actifs	13 945	14 092
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	80 000	-
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	30 000
- Reprises sur provisions fiscales 2008	-	8 212 512
- Reprises sur provisions fiscales 2009	7 131 799	1 351 639
- Reprises sur provisions fiscales 2010	2 778 657	2 442 409
- Reprises sur provisions fiscales 2011	1 458 396	-
- Provisions pour congés payés 2012/2011	269 048	275 124
- Jetons de présence excédentaires	22 000	28 000
- Diverses charges non déductibles	65 766	57 508
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	156 481	122 547
A déduire		
- Provisions fiscales 2009/2008 pour affaires en cours	6 196 968	5 870 166
- Reprises sur provisions comptables	5 171 884	6 136 394
- Provisions pour congés payés 2011/2010	275 124	245 053
- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	250 000
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	-
- Reprises sur provisions pour départ à la retraite	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	27 935
- Dividendes	187 926	136 853
- Plus value latentes sur cession SICAV	1 969	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	18 160 020	16 040 532
Provisions pour créances douteuses 100%	6 671 817	5 952 301
<u>Bénéfice fiscal</u>	11 488 203	10 088 231
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	750 000	550 000
* SPI SWEET HOME	64 000	-
* SPI LE CAPITOLE	50 000	-
* Société MEDI CARS	900 000	-
* Société Immobilière de Carthage	-	600 000
* Société DAR EL JELD	-	1 000 000
* Société VIRGIN OLIVE TUNISIA	-	-
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	-	125 000
* Société Laser Industries	-	125 000
* Société MEHARI HAMMAMET	-	1 000 000
* Société MEDI CARS	-	900 000
* Société TECNO INVEST EZA AHRA	-	30 000
* Reliquat à investir	3 160 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	6 564 203	5 758 231
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 297 641	2 017 646
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 788 940	1 480 715
- Retenues sur placements	1 707	1 672
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	506 994	535 259

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	20 390 357	15 674 412
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(23 750 098)	(20 390 357)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 700 533)	(2 617 634)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 435 623	2 700 533
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(960 652)	(1 785 733)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	225 325	960 652
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 327 830)	(1 315 911)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 335 304	1 327 830
- TVA collectée	+		29 326 733	28 245 026
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(948 363)	(2 182 045)
- Remboursement principal	+	Note 5	147 065 752	134 818 197
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 265 144	31 606 350
- Autres produits d'exploitation	+		418 255	448 080
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(252 621)	(2 377 658)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	130 500	28 102
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	9 996	515 760
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(537 576)	(156 809)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(1 000 048)	(460 812)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	437 622	496 714
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(522 212)	(437 622)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	190 489	1 105 887
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	13 805 849	8 742 265
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>216 037 017</u>	<u>194 945 227</u>

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	9 520 046	11 455 086
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(15 194 837)	(9 520 046)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 9	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	91 650	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	166 134 617	157 413 316
- TVA sur investissements	+		23 016 946	20 347 997
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	-	45 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(26 750)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>183 450 522</u>	<u>179 742 103</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	339 389	129 142
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(683 687)	(339 389)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	275 124	245 053
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(269 048)	(275 124)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	271 225	234 052
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(291 715)	(271 225)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	10 787	9 237
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(36 230)	(10 787)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	219 682	312 168
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(211 969)	(219 682)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	123 895	97 866
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(133 682)	(123 895)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	11 520	9 683
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(13 939)	(11 520)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 159	8 013
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(10 948)	(10 159)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	18 580	13 133
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(19 449)	(18 580)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	50 223	44 581
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(47 990)	(50 223)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	215 539	198 884
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(291 825)	(215 539)
- TVA, payée sur biens et services	+		205 162	207 470
- Charges de personnel	+	Note 18	3 393 629	3 096 650
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 599 349	1 588 770
- Impôts et taxes	-	Note 20	(165 532)	(224 384)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 568 247</u>	<u>4 424 197</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	163 109	171 001
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(247 358)	(99 556)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	99 507	247 358
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	1 370	4 468
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	-	(1 370)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 679 944	4 542 966
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 388 590)	(4 679 944)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	849 841	1 053 931
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(880 219)	(849 841)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	36 202	63 189
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(134 422)	(36 202)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 11	-	43 903
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 11	-	-
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	374 522	6 444
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(463 509)	(374 522)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	14 529 306	14 898 742
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(279 799)	(303 393)
			<u>14 339 904</u>	<u>14 687 175</u>

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	535 259	436 930
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(506 994)	(535 259)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	11 793	10 458
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 713)	(11 793)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 254	7 352
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 071)	(8 254)
- TVA payée	+		5 337 281	2 886 651
- Impôts et taxes	+	Note 20	165 532	224 384
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 297 641	2 017 646
			<u>7 823 981</u>	<u>5 028 115</u>

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	154 503	96 607
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>154 503</u>	<u>96 607</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(553)	(7 796)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	675	59 051
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	1 553
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	27 550	1 120
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>27 672</u>	<u>53 928</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 144 000	4 600 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>2 144 000</u>	<u>4 600 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 159 260	1 924 360
- Dépôts et cautionnements restitués au cours de l'exercice	+	Note 7	-	1 192
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	223 399	259 830
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	49
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 382 659</u>	<u>2 185 432</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(29 483)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	11 632	9 527
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(20 698)	(11 632)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	71 281	63 236
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 782 732</u>	<u>3 061 131</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(769 350)	(478 600)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	296 855	234 704
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	647 306	387 855
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 101 306)	(647 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	41 404	27 752
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(36 701)	(41 404)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	259 074	229 423
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(226 695)	(259 074)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	564	13 304
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(14 411)	(564)
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en début de la période	+	Note 9	-	225 959
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en fin de la période	-	Note 9	-	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	(65 290)	(65 290)
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	65 290
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	-	226 424
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(1 392 428)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(272 115)	(199 689)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	217 112	272 115
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(2 363 256)	(1 797 331)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 104 038	2 363 256
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(7 280)	(7 293)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	8 793	7 280
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	137 022	114 099
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	185 062	137 766
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(1 298)	(610)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>(3 352 897)</u>	<u>808 065</u>

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la CIL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 156 539 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2012 est de 39 125 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2012, la CIL a mis en force 2 contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 4,91% du capital, pour une valeur totale de 221 917 DT.

- ✓ Un contrat de D : 131.535 pour une durée de 3 ans et à un taux d'intérêt de 8,44%, portant sur le financement de matériel de transport.
- ✓ Un contrat de D : 90.382 pour une durée de 5 ans et à un taux d'intérêt de 8%, portant sur le financement de divers équipement hôteliers.

Au 31/12/2012, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 2 348 880 DT.

Au cours de l'année 2012, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 901 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain. Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2012 à 272 626 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2012, des intérêts pour un montant de D : 13 670.

- **CIL SICAR**

La CIL a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Janvier 2012 et échu le 27 Mars 2012, au taux facial de 4,75%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 7 854.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 28 Juin 2012 et échu le 26 Septembre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 12 Juillet 2012 et échu le 10 Octobre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 24 Octobre 2012 et échu le 03 Décembre 2012, au taux facial de 5,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 403.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2012 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 253 380 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié, jusqu'au 17 février 2012, date de son départ à la retraite, de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 79 133 ;
- ✓ Un montant de D : 30 995 au titre de ses congés payés ;

Par ailleurs, le directeur général adjoint bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2012 s'est élevé à D : 3.779.

A partir du 18 février 2012, et sur l'autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2012, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 166 239 DT dont 16.614 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 19.234, dont D : 2.081 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.



*Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 354.382.246 et un bénéfice net de D : 9.108.340, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

La CIL a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Janvier 2012 et échu le 27 Mars 2012, au taux facial de 4,75%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 7 854.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 28 Juin 2012 et échu le 26 Septembre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500 000, émis le 12 Juillet 2012 et échu le 10 Octobre 2012, au taux facial de 5,45%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 721.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 24 Octobre 2012 et échu le 03 Décembre 2012, au taux facial de 5,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 6 403.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Crédit à la société AGRO-SERVICES

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2012 à 272 626 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2012, des intérêts pour un montant de 13 670 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant de cette rémunération est de 253.380 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint. A ce titre, il a perçu, jusqu'au 17 février 2012, date de son départ à la retraite :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012

- ✓ Une rémunération brute de D : 79 133 ;
- ✓ Un montant de D : 30 995 au titre de ses congés payés.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2010, de faire bénéficier le directeur général adjoint d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2012 s'est élevé à D : 3.779.

A partir du 18 février 2012, et sur l'autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2012, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 166 239 DT dont 16.614 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 19.234, dont D : 2.081 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS****Société Assurances HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La société Assurances HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Fayçal DERBEL

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2012

A C T I F	Exercice 2 0 1 2			Exercice 2 0 1 1
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	732 666	440 404	292 262	91 237
AC14 Acomptes versés	545 146	0	545 146	430 838
	1 277 812	440 404	837 408	522 075
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	678 906	488 073	190 834	102 834
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	26 418	23 252	3 165	4 032
	705 324	511 325	193 999	106 866
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	3 590 846	265 223	3 325 623	3 366 054
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	13 263 918	523 833	12 740 085	10 302 222
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	123 734 755		123 734 755	107 485 181
AC334 Autres prêts	2 974 872		2 974 872	2 315 310
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	143 565 391	789 056	142 776 335	123 469 768
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-156 159		-156 159	-124 868
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 696 158	56 788	3 639 369	3 430 325
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	20 786		20 786	7 107
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	10 720	19 611	-8 892	-4 804
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 154 571		4 154 571	3 031 818
AC633 Débiteurs divers	22 323		22 323	54 664
	7 748 399	76 400	7 671 999	6 394 242
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	926 393		926 393	2 538 340
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 201 477		1 201 477	825 726
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	4 621 514		4 621 514	4 114 443
AC733 Autres comptes de régularisation	2 579 161		2 579 161	2 085 773
AC75 Autres	23 827		23 827	7 316
	9 352 372	0	9 352 372	9 571 597
TOTAL DE L'ACTIF	162 649 298	1 817 184	160 832 113	140 064 548

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2012		
	Exercice 2 0 1 2	Exercice 2 0 1 1
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	5 270 033	4 151 010
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	11 270 033	10 151 010
CP6 Résultat de l'exercice	1 583 745	1 719 023
Total capitaux propres avant affectation	12 853 778	11 870 033
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	200 000	200 000
	200 000	200 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	137 242 214	120 124 686
PA330 Provision pour sinistres (vie)	2 830 506	1 392 004
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	2 724 975	2 753 145
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	142 797 696	124 269 835
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 262 417	909 124
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	179 726	168 938
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 557	16 449
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 426 657	1 024 190
PA634 Créiteurs divers	482 946	324 644
	3 362 303	2 443 344
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 618 336	1 281 336
	1 618 336	1 281 336
Total du passif	147 978 335	128 194 515
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	160 832 113	140 064 548

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2012					
Notes	2012			2011	
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	27 177 655	574 582	26 603 072	22 677 022
		27 177 655	574 582	26 603 072	22 677 022
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	7 718 306		7 718 306	6 924 486
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	501 025		501 025	211 118
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	178 727		178 727	44 487
		8 398 058	0	8 398 058	7 180 091
TOTAL 1		35 575 712	574 582	35 001 130	29 857 113
PRV4 Autres produits techniques					
	+	16 490		16 490	8 495
		16 490	0	16 490	8 495
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	6 988 466	144 224	6 844 242	6 377 225
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	1 410 333		1 410 333	-349 985
		8 398 798	144 224	8 254 575	6 027 240
TOTAL 2		8 382 309	144 224	8 238 085	6 018 745
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	17 138 160		17 138 160	15 430 111
CHV22 Autres provisions techniques	-	-20 632		-20 632	-55 455
		17 117 528	0	17 117 528	15 374 655
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
	-	2 643 430	230 934	2 412 496	2 245 361
		2 643 430	230 934	2 412 496	2 245 361
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	3 575 791		3 575 791	2 968 423
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	-375 751		-375 751	116 165
CHV43 Frais d'administration	-	956 935		956 935	780 041
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		118 907	118 907	118 475
		4 156 976	118 907	4 038 068	3 746 155
TOTAL 3		23 917 934	349 841	23 568 093	21 366 172
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	96 577		96 577	53 801
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	96 410		96 410	202 161
TOTAL 4		192 987	0	192 987	255 962
CHV10 Moins values non réalisées sur placements					
	-			0	0
TOTAL 5		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat					
	-	624 989		624 989	587 047
TOTAL 6		624 989	0	624 989	587 047
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE					
		2 457 494	80 517	2 376 977	1 629 187

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2012			
	Notes	2 012	2 011
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	2 376 977	1 629 187
		2 376 977	1 629 187
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	624 989	587 047
		624 989	587 047
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	725 785	244 795
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	34	177
		725 818	244 971
PRNT2 Autres produits non techniques	+	12 506	199 955
		12 506	199 955
CHNT3 Autres charges non techniques	-	113 197	69 855
		113 197	69 855
Résultat provenant des activités ordinaires		2 175 456	2 101 362
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	591 711	382 339
		591 711	382 339
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		1 583 745	1 719 023
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
		0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		1 583 745	1 719 023
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 583 745	1 719 023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2012 (METHODE DIRECTE)		
Notes	2 0 1 2	2 0 1 1
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues du réseau	+ 25 189 349	20 751 748
* Encaissements des primes acceptations	+	16 332
* Décaissements des primes pour les cessions	- 236 786	213 918
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	- 8 927 489	8 257 336
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	
* Encaissements des sinistres pour cessions	+ 36 697	32 840
* Commissions versées aux intermédiaires	- 1 624 356	1 296 671
* Commissions reçues sur les cessions	+ 122 580	14 125
* Commissions versées sur les acceptations	-	-29 399
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	- 2 663 454	2 930 346
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 15 777 508	17 729 393
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+ 2 608 087	2 456 672
* Produits financiers reçus	+ 7 261 726	5 877 104
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	
* Impôts sur les bénéfices payés	- 1 391 055	-1 395 901
* Autres mouvements	- 5 988 312	-1 619 487
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 390 522	1 765 943
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 268 642	474 666
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 23 331	116 624
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-291 974	-591 290
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+	
* Dividendes et autres distributions	-	
* Encaissements provenant d'emprunts	+	
* Remboursements d'emprunts	-	
* Variation des ressources spéciales	+	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	-1 682 495	1 174 653
Trésorerie de début d'exercice	2 533 256	1 358 603
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE	850 761	2 533 256

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2012 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %
Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2012, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureur figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placement à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2011	Mouvement 2012	Brut au 31/12/2012	Amort. Et Provisions	Net au 31/12/2012
logiciels	304 238,152	402 203,394	706 441,546	414 179,687	292 261,859
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,525	0,000
logiciels en cours	430 838,466	114 307,730	545 146,196		545 146,196
Total	761 301,143	516 511,124	1 277 812,267	440 404,212	837 408,055

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2011	Mouvement 2012	Brut au 31/12/2012	Amort. Et Provisions	Net au 31/12/2012
installations, agencements et aménagement	254 191,979	17 543,304	271 735,283	222 259,794	49 475,489
matériel de transport	44 900,000		44 900,000	24 695,000	20 205,000
matériel de bureaux	23 892,288		23 892,288	22 633,494	1 258,794
matériel informatique	228 094,405	54 717,348	282 811,753	218 484,221	64 327,532
meublé de bureaux	25 827,506	590,000	26 417,506	23 252,423	3 165,083
immobilisations corporelles en cours	0,000	55 566,730	55 566,730		55 566,730
Total	576 906,178	128 417,382	705 323,560	511 324,932	193 998,628

➤ A2 : Placements

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2011	Mouvement 2012	Brut au 31/12/2012	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2012
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 590 845,880		3 590 845,880	265 222,558	3 325 623,322
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 646 919,259	5 029 648,942	6 676 568,201	514 263,403	6 162 304,798
OPCVM	6 392 658,065	-2 390 122,878	4 002 535,187		4 002 535,187
fonds commun de placement	1 472 300,113		1 472 300,113		1 472 300,113
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	870 814,000	291 700,000	1 162 514,000	9 569,552	1 152 944,448
obligations et autres titres à revenus fixes	107 485 181,300	16 249 574,000	123 734 755,300		123 734 755,300
autres placements	2 266 309,833	659 562,308	2 925 872,141		2 925 872,141
TOTAL	123 725 028,450	19 840 362,372	143 565 390,822	789 055,513	142 776 335,309

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2012, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2012, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

➤ A3 : Créances

Libellé	2012			2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-156 158,898		-156 158,898	-124 868,385		-124 868,385
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	3 696 157,754	56 788,448	3 639 369,306	3 487 113,482	56 788,448	3 430 325,034
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	20 785,544		20 785,544	7 107,442		7 107,442
Personnel	10 719,632	19 611,189	-8 891,557	14 807,071	19 611,189	-4 804,118
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 154 571,440		4 154 571,440	3 031 817,894		3 031 817,894
Débiteurs divers	22 323,045		22 323,045	54 663,933		54 663,933
Totaux	7 748 398,517	76 399,637	7 671 998,880	6 470 641,437	76 399,637	6 394 241,800

➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Libellé	2012	2011
Caisse	5 091,901	8 547,192
Banques et chèques postaux	845 669,264	2 524 709,063
Effets à l'encaissement	75 631,749	5 083,404
Frais d'acquisitions reportés	1 201 477,421	825 726,300
Intérêts courus et non échus	4 621 514,464	4 114 442,590
Différences sur prix de remboursement	2 544 741,039	2 046 016,979
Charges constatées d'avance	34 419,872	39 756,119
Autres	23 826,787	7 315,555
Totaux	9 352 372,497	9 571 597,202

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

Libellé	Solde au 31/12/2011	Affectation bénéfice 2011	Dividendes	Bénéfice 2012	Solde au 31/12/2012
Capital social	6 000 000,000				6 000 000,000
Réserve légale	477 372,849	85 951,126			563 323,975
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521				568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	2 432 750,111	377 271,384			2 810 021,495
Réserve spéciale d'investissement	622 700,000	655 800,000			1 278 500,000
Résultat	1 719 022,510	-1 119 022,510	-600 000,000	1 583 745,129	1 583 745,129
Total	11 870 032,991	0,000	-600 000,000	1 583 745,129	12 853 778,120

NB : Au 31/12/2012, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) Le capital de la HAYETT, au 31/12/2012, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	4 000 000	66,67%
AMEN BANK	15 000	100	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300 000	5,00%
Autres	2 000	100	200 000	3,33%
TOTAL	60 000		6 000 000	100,00%

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2012	2011
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	1 262 417,246	909 123,369
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	179 725,594	168 937,906
Personnel	10 557,217	16 448,881
Etat, impôts et taxes retenues à la source	1 318 230,760	937 246,821
Etat, organismes sociaux	90 408,648	69 776,528
Etat, autres impôts et taxes	18 017,772	17 166,400
Créditeurs divers	482 945,925	324 643,835
Totaux	3 362 303,162	2 443 343,740

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2012	2011
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 158 745,694	928 553,124
Charges à payer	459 590,753	352 782,642
Totaux	1 618 336,447	1 281 335,766

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2012	2011
revenus des participations	349 473,408	531 885,611
revenus des autres placements	7 368 832,389	6 382 709,996
autres revenus financiers	679 751,760	265 495,066
Total produits des placements	8 398 057,557	7 180 090,673
frais externes	33 977,260	5 875,111
autres frais	884 828,081	495 058,321
Total charges des placements	918 805,341	500 933,432

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2012 comportent 342 178,411 dinars de dividendes.

➤ Ventilation des charges de personnel

Libellé	2012	2011
salaires	1 227 850,210	1 070 686,581
charges sociales	234 480,255	204 070,834
autres	135 168,889	126 460,043
Total	1 597 499,354	1 401 217,458

➤ Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2012 à 1 885 624,133 dinars, contre 1 523 822,448 dinars au 31/12/2011.

➤ Impôts sur le résultat

Libellé	Réintégrations	Déductions
résultat comptable avant impôt	2 175 456,179	
dotations prov/actions non cotées	4 408,294	
reprise prov/actions non cotées		72,700
pertes sur ventes sicavs	96 350,318	
dividendes		342 178,411
	2 276 214,791	342 251,111
résultat imposable	(bénéfice)	1 933 963,680
réinvestissements exonérés		243 360,000
résultat imposable (arrondi au dinar inférieur)	(bénéfice)	1 690 603,000
impôt sur les bénéfices		591 711,050
résultat net	(bénéfice)	1 583 745,129

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	117 294,997	153 183,600
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	117 294,997	153 183,600

V. Notes sur le contrôle interne

Le programme d'Audit pour l'année 2012 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Gestion des contrats Grande branche
- Recouvrement et entretien du portefeuille
- Mission de suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne.

La fonction « Gestion des contrats Grande Branche » est en cours de finalisation.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total net du bilan de 160 832 113 dinars, un résultat net de l'exercice de 1 583 745 dinars et un résultat technique vie net de 2 376 977 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2 - Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2012, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances HAYETT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 15 avril 2013

Le Commissaires aux Comptes
FINOR
Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

1- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 7.200 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers facturés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à D : 10.384 hors TVA.

2- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2^{ème} étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 94.000 majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à D : 101.968 hors TVA.

3- Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont pris en charge par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La société « COMAR » a facturé à votre société au titre de l'exercice 2012 un montant de D : 60.152.

Ces conventions ne suscitent pas de notre part de remarques particulières.

Nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 avril 2013

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Walid ben Salah (Delta Consult).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2012</u>	- <u>2011</u>
 <u>Actifs non courants</u>			
 <i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(56 500)	(54 039)
		-	2 461
Immobilisations financières	3	9 483 474	9 322 188
		<u>9 483 474</u>	<u>9 324 649</u>
		<u>9 483 474</u>	<u>9 324 649</u>
 <u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 712 717	6 301 274
Moins : provisions		(130 259)	(138 500)
	4	6 582 458	6 162 774
Autres actifs courants	5	59 453	61 243
Liquidités et équivalents de liquidités	6	3 372	1 068 314
		<u>6 645 283</u>	<u>7 292 331</u>
		<u>16 128 757</u>	<u>16 616 980</u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 874 872	1 248 188
		<u>14 588 463</u>	<u>13 961 779</u>
<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de la période		1 440 338	2 626 684
		<u>16 028 801</u>	<u>16 588 463</u>
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	7		
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	99 956	28 517
		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
<u>Total des passifs courants</u>			
		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
<u>Total des passifs</u>			
		<u>16 128 757</u>	<u>16 616 980</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>			

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 363 132	1 478 415
Produits nets sur cessions de titres	10	347 300	1 518 439
Reprise sur provisions		92 893	-
<i>Total des produits d'exploitation</i>		1 803 325	2 996 854
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	274 049	288 788
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	87 113	78 282
<i>Total des charges d'exploitation</i>		361 162	367 070
		1 442 163	2 629 784
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Charges financières nettes		(67)	(68)
Autres gains ordinaires		24	15
<i>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</i>		1 442 120	2 629 731
Impôt sur les sociétés	13	(1 782)	(3 047)
<i>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</i>		1 440 338	2 626 684
<u>Résultat de la période</u>		1 440 338	2 626 684

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	3 590 350	5 117 682
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 363 132	1 478 415
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>4 953 482</u>	<u>6 596 097</u>
Décaissements pour achats de titres	14	4 047 222	3 097 211
Distributions de dividendes	16	1 999 946	1 799 952
Jetons de présence		21 000	21 000
Autres décaissements		163 821	236 189
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>6 231 989</u>	<u>5 154 352</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>(1 278 507)</u>	<u>1 441 745</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Ecaissements provenant de la cession des immobilisations financières	17	412 140	-
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(198 575)	(662 989)
		<hr/>	<hr/>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>213 565</u>	<u>(662 989)</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 064 942)</u>	<u>778 756</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>1 068 314</u>	<u>289 558</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>3 372</u>	<u>1 068 314</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2012, à D : 9.483.474 contre D : 9.322.188 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	24.959	39,900	995.871
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.483.474</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2011</u>		9.322.188
<u>Achats</u>		196.877
♦ AIR LIQUIDE	196.877	
<u>Ventes</u>		
♦ AIR LIQUIDE	35.591	
<u>Solde au 31/12/2012</u>		<u>9.483.474</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 6.582.458 et se détaille comme suit

:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• BIAT	15.049	42,338	637.140
• UBCI	28.688	20,817	597.194
• ATTIJARI BANK	14.625	17,359	253.870
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	91.949	8,478	779.598
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - CROISSANCE	2.246	269,728	605.811
• SICAV - RENDEMENT	14.970	102,350	1.532.179
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	82.860	9,731	806.333
• SPDIT SICAF	48.485	6	290.864
• SEPT MOLKA HOTEL	500	100,000	50.000
• SATHOP	792	79,655	63.087
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,379	206.659
• ARTES	49.125	8,472	416.971
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• GROUP POLINA HOLDING	5.000	7,512	37.560
• Société TFT	1	100,000	100
			<u>6.712.717</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(130.259)
			<u>6.582.458</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2011</u>		<u>6.162.774</u>
<u>Achats</u>		<u>4.038.292</u>
♦ SFBT	108.632	
♦ SFBT DA 2007 1/13	(80)	
♦ ARTES	48.205	
♦ SPDIT SICAF	5.344	
♦ ENNAKL AUTOMOBILES	10.200	
♦ SICAV - RENDEMENT	3.007.411	
♦ SICAV – CROISSANCE	8.532	
♦ CARTHAGE CEMENT	6.972	
♦ Hexabyte	1.950	
♦ POULINA GROUP HOLDING	37.560	
♦ MONOPRIX	513.133	
♦ UBCI	60.768	
♦ Attijari Bank	229.565	
♦ TFT	100	
<u>Ventes</u>		<u>(3.625.408)</u>
♦ BT	403.858	
♦ SATHOP	88.278	
♦ SICAV - RENDEMENT	3.125.103	
♦ CARTHAGE CEMENT	6.219	
♦ Hexabyte	1.950	
<u>Moins-value latente sur titres SICAV- Croissance</u>		<u>(10.339)</u>
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>8.898</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(84.652)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>92.893</u>
<u>Solde au 31/12/2012</u>		<u>6.582.458</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/2011</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 31/12/2012</i>
• ATTIJARI BANK	3.139	30.902	-	34.041
• SITEX	60.977	-	30.229	30.748
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• BT	27.518	-	27.518	-
• ARTES	35.146	-	35.146	-
• POULINA GROUP HOLDING	-	3.750	-	3.750
• SEPT MOLKA HOTEL	-	50.000	-	50.000
Total	138.500	84.652	92.893	130.259

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 59.453, contre D : 61.243 à l'issue de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 13)	59.326	61.108
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	127	135
<u>Total</u>	<u>59.725</u>	<u>61.515</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>59.453</u>	<u>61.243</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2012, un solde de D : 3.372, contre un solde de D : 1.068.314 en 2011. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2012	2011
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Autres réserves		1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés		1.874.872	1.248.188
<u>Total</u>		<u>14.588.463</u>	<u>13.961.779</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	1.440.338	2.626.684
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>16.028.801</u>	<u>16.588.463</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,440	2,627

(A) Au 31 Décembre 2012, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779
- Affectations approuvées par l'AGO du 03 Mai 2011				(73 371)	73 371	2 167 086	(2 167 086)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						(1 800 000)		(1 800 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2011							2 626 684	2 626 684
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 248 188	2 626 684	16 588 463
- Affectations approuvées par l'AGO du 17 Avril 2012						2 626 684	(2 626 684)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2012							1 440 338	1 440 338
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 874 872	1 440 338	16 028 801

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 99.956, contre D : 28.517 au 31 Décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
• Etat, retenues à la source	3.120	3.660
• Etat, TCL à payer	901	2.177
• Actionnaires, dividendes à payer	321	219
• Charges à payer	32.527	23.013
• Compte d'attente passif	63.087	-
<u>Total</u>	<u>99.956</u>	<u>28.517</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2012 à D : 1.363.132, contre D : 1.478.415 en 2011.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes
• ASTREE	330.602	1,600	528.963
• AIR LIQUIDE	23.401	4,800	112.325
• SICAV RENDEMENT	25.758	3,552	91.492
• SICAV CROISSANCE	2.215	3,898	8.634
• SPDIT	48.485	0,420	20.364
• SFBT	65.870	0,600	39.522
• SFBT (Actions Nouvelles)	9.980	0,300	2.944
• SICOAC	15.630	1,500	23.445
• UBCI	27.000	0,825	22.275
• ARTES	38.500	0,550	21.175
• BIAT	15.049	2,000	30.098
• Libya Oil Tunisie	231	52,049	12.023
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720
• MONOPRIX	67.457	0,400	26.983
• ATTIJARI BANK	6.625	0,150	994
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,250	4.125
<u>Total</u>			<u>1.363.132</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2012.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2012 à D : 347.300, contre D : 1.518.439 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

Titres	Plus ou (moins)-values réalisées
• AIR LIQUIDE	380.429
• HEXABYTE	1.817
• SICAV - RENDEMENT	(46.307)
• BANQUE DE TUNISIE	(20.516)
• CARTHAGE CEMENT	781
• SATHOP	32.538
	<hr/>
<u>Sous total (1)</u>	<u>348.742</u>
• <u>Moins-values latentes sur titres SICAV - CROISSANCE</u>	(10.340)
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	8.898
	<hr/>
<u>Sous total (2)</u>	<u>1.442</u>
	<hr/>
<u>Total (1+2)</u>	<u>347.300</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2012 à D : 274.049, contre D : 288.788 en 2011.

Il se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.899	11.719
- CMF	600	
- STICODEVAM	8.939	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	27.414	11.998
• Publicité, publications, relations publiques	4.976	3.984
• Frais de garde	141.837	150.000
• Jetons de présence	21.000	21.000
• Frais pour opérations sur titres	3.146	28.744
• Impôts & taxes	4.335	6.994
• Frais de gestion Banque de Tunisie	54.280	47.200
• Autres charges	5.162	5.367
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>274.049</u>	<u>288.788</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 87.113 en 2012, contre D : 78.282 en 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
• Dotations aux amortissements	2.461	11.300
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	84.652	66.982
<u>Total</u>	<u>87.113</u>	<u>78.282</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2012 à D : 1.782, contre D : 3.047 au 31 Décembre 2011. Il est déterminé comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.442.120</u>	<u>2.629.731</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	21.000	21.000
- Provisions pour dépréciation des titres	84.652	66.982
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	614.678	607.175
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	50.005	37.566
- Moins-values réalisées sur SICAV- CROISSANCE après distribution des dividendes	-	2.314
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.363.132)	(1.478.415)
- Reprises sur provisions pour titres	(92.893)	-
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(613.236)	(614.678)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(383.027)	(1.494.017)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)</u>	<u>1.782</u>	<u>3.047</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(61.108)	(64.155)
<u>IS à reporter</u>	<u>(59.326)</u>	<u>(61.108)</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.625.408
- Placements courants	3.625.408	
• Moins-values nettes sur cessions		(31.687)
• Frais sur vente de titres		(3.371)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>3.590.350</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		4.038.292
- Placements courants	4.038.292	
• Frais sur achat de titres		8.929
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>4.047.221</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		1.363.132
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.363.132</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 17 Avril 2012)		2.000.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2011		267
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2012		(321)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1.999.946</u>

Note 17 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements pour opérations sur immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		35.591
- Immobilisations financières	35.591	

• Plus-values nettes sur cessions		380.429
• Frais sur vente		(3.880)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>412.140</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		196.877
- Immobilisations financières	196.877	
• Frais sur achat		1.698
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>198.575</u>

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 03 Mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.128.757 et un bénéfice net de D : 1.440.338, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 24 Avril 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1^{er} Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2013.

2- Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars et a décidé la mise à sa disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2012, s'élèvent à D : 7.100.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 24 Avril 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS****Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Chéief BEN ZINA.

ACTIF	2012			Exercice 2011
	BRUT 2012	Amort & Prov	NET 2012	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	13 440,000	8 971,377	4 468,623	8 960,448
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	1 642 241,777	14 757 710,307	15 579 954,480
	16 413 392,084	1 651 213,154	14 762 178,930	15 588 914,928
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	13 228,767	59 271,233	0,000
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	48 651,167	15 570,193	33 080,974	17 161,563
	121 151,167	28 798,960	92 352,207	17 161,563
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	11 190 467,538	852 436,777	10 338 030,761	6 982 486,347
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	54 012 710,000		54 012 710,000	41 398 000,000
AC334 Autres prêts			0,000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 000 000,000		1 000 000,000	4 000 000,000
	66 203 177,538	852 436,777	65 350 740,761	52 380 486,347
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	0,000	0,000	0,000	175 859,907
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	0,000	0,000	0,000	175 859,907
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 160 705,717		2 160 705,717	2 090 526,918
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	897 097,177	64 974,348	832 122,829	1 210 326,365
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	17 241,977		17 241,977	
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	2 455,702		2 455,702	28 078,889
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	199 860,303		199 860,303	0,000
AC633 Débiteur divers	102 071,981		102 071,981	2 230 631,941
	3 379 432,857	64 974,348	3 314 458,509	5 559 564,113
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 213 813,582		5 213 813,582	5 577 186,582
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	5 213 813,582		5 213 813,582	5 577 186,582
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 127 692,650		2 127 692,650	2 025 981,005
AC733 Autres comptes de régularisation	4 593,523		4 593,523	
	2 132 286,173		2 132 286,173	2 025 981,005
Total de l'actif	93 463 253,401	2 597 423,239	90 865 830,162	81 325 154,445

Capitaux Propres & Passifs		2012	2011
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	5 000 000,000	19 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	113 569,472	0,000
CP4	Autres Capitaux Propres	14 000 000,000	0,000
CP5	Résultat reporté	1 063 579,179	0,000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		20 177 148,651	19 000 000,000
CP6	Résultat de l'exercice	2 099 493,454	1 277 451,767
Total capitaux propres avant affectation		22 276 642,105	20 277 451,767
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges		
		0,000	0,000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	59 351 730,625	50 280 382,000
PA330	<i>Provision pour sinistres (vie)</i>	3 650 412,125	3 595 778,217
PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	148 550,511	119 879,514
PA360	<i>Autres provisions techniques (vie)</i>		
		63 150 693,261	53 996 039,731
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 926 296,913	5 574 971,797
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	43 343,120	239 312,039
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	85 484,993	84 601,637
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	318 907,233	1 085 118,100
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	5 452,537	
		5 379 484,796	6 984 003,573
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	59 010,000	67 659,374
		59 010,000	67 659,374
Total du passif		68 589 188,057	61 047 702,678
Total des capitaux propres et passifs		90 865 830,162	81 325 154,445

**Etat de résultat technique de l'assurance
et/ou de la réassurance vie**

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2012	2012			Opérations nettes 2011
	Opérations brutes	Cessions et/ou	Opérations nettes	
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	28 006 882,851	-338 934,761	27 667 948,090	22 814 521,680
	28 006 882,851	-338 934,761	27 667 948,090	22 814 521,680
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	3 367 287,366		3 367 287,366	2 735 058,866
PRV22 Produits des autres placements	79 150,723		79 150,723	35 750,803
sous total 2a	3 446 438,089	0,000	3 446 438,089	2 770 809,669
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	34 648,196		34 648,196	22 501,351
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	170 611,291		170 611,291	185 315,537
sous total 2	3 651 697,576	0,000	3 651 697,576	2 978 626,557
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	-8 908 786,939	368 863,162	-8 539 923,777	-3 919 251,657
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-54 633,908	-175 859,907	-230 493,815	-705 716,254
sous total 3	-8 963 420,847	193 003,255	-8 770 417,592	-4 624 967,911
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-9 071 348,625		-9 071 348,625	-10 239 302,000
CHV22 Autres provisions techniques	-28 670,997		-28 670,997	344 246,486
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
sous total 4	-9 100 019,622	0,000	-9 100 019,622	-9 895 055,514
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-7 075 023,492		-7 075 023,492	-6 300 810,111
CHV43 Frais d'administration	-2 161 311,615		-2 161 311,615	-2 071 465,721
CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
sous total 5	-9 236 335,107	0,000	-9 236 335,107	-8 372 275,832
CHV5 Autres charges techniques	0,000	0,000	0,000	-91 696,193
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	-152 947,708	-1 541,847	-154 489,555	-96 371,907
CHV92 Correction de valeur sur placements	-852 436,777		-852 436,777	-34 648,196
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-150 872,025		-150 872,025	-95 709,761
sous total 6	-1 156 256,510	-1 541,847	-1 157 798,357	-226 729,864
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-45 122,389	0,000	-45 122,389	-71 970,960
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	3 157 425,952	-147 473,353	3 009 952,599	2 510 451,963

Etat de résultat

SITUATION ARRETE AU 31/12/2012		2012	2011
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie .+/-	3 009 952,599	2 510 451,963
	Sous total 1	3 009 952,599	2 510 451,963
PRNT2	Autres produits non techniques +	19 609,344	0,000
CHNT3	Autres charges non techniques -	0,000	-93 850,296
	Sous total 2	19 609,344	-93 850,296
	Résultat provenant des activités ordinaires	3 029 561,943	2 416 601,667
CHNT4	Impôts sur le résultat -	-930 068,489	-1 139 149,900
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	2 099 493,454	1 277 451,767
	Résultat net de l'exercice	2 099 493,454	1 277 451,767

Tableau des engagements reçus et donnés

	2012	2011
Engagements reçus	0,000	0,000
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

Etat de Flux de trésorerie

	Notes	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	28 188 912,042	21 379 287,647
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-8 908 786,939	-3 761 992,516
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-7 075 023,492	-7 090 850,542
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-812 106,762	-482 651,962
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-26 313 190,059	-23 821 437,927
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	15 746 233,901	13 963 292,946
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	1 384 826,813	823 671,506
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-1 885 439,960	0,000
Autres mouvements	F11	-601 771,853	-589 845,268
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-276 346,309	419 473,884
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-87 026,691	-23 495,520
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-87 026,691	-23 495,520
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	0,000	1 000 000,000
Dividendes et autres distributions	F19	0,000	0,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0,000	1 000 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-363 373,000	1 395 978,364
Trésorerie de début d'exercice		5 577 186,582	4 181 208,218
Trésorerie de fin d'exercice		5 213 813,582	5 577 186,582

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2012

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 5 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abderrahmen Fatmi : Représentant de la CARTE Assurances

Mehdi DOGHRI : Administrateur indépendant

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

5 - Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	07	97 094.004
- Agents d'exécution	01	9 227.013
- Personnel d'encadrement	03	46 700.828
- Cadres supérieurs	14	327 090.248
- Cadres de direction	02	191 426.351
TOTAL	27	671 538.444

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêt.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2012 la somme de 16 413 392,084 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2012 la somme de 826 735,998 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2012	Total Amort.	Valeur nette
Fondsde commerce	16 399 952,084	819 997.604	822 244.173	1 642 241.777	14 757 710.307
Logiciels	13 440.000	4 479.552	4 491.825	8 971.377	4 468.623
Total	16 413 392.084	824 477.156	826 735.998	1 651 213.154	14 762 178.930

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2012 la somme de 121 151.167 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2012 la somme de 28 798.960 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2012	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	72 500.000	-	13 228,767	13 228,767	59 271.233
Matériel informatique	48 651.167	5 009.257	10 560.936	15 570.193	33 080.974
Total	121 151.167	5 009.257	23 789.703	28 798.960	92 352.207

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2012 la somme de 66 203 177,538 Dinars.

Libelle	Placement Brut 2012	Amort/Prov. 2012	Placement Net 2012	Placement Net 2011
Titres à revenus variables	11 190 467.538	852 436.777	10 338 030.761	6 982 486.347
Titres à revenus fixes	54 012 710.000	-	54 012 710.000	41 398 000.000
Dépôt Bancaires	1 000 000,000	-	1 000 000,000	4 000 000.000
Total	66 203 177.538	852 436.777	65 350 740.761	52 380 486.347

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2012 est nulle contre une valeur de 175 859.907 Dinars au 31/12/2011.

AC6 – Créances**AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent en 2012 la somme de 2 160 705.717 Dinars.

Libelle	2012	2011
Primes acquises et non émises	2 163 038.168	2 093 118.530
Provision pour Annulation Primes	2 332.451	2 591.612
Total	2 160 705.717	2 090 526.918

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2012 la somme nette des primes à recevoir soit 832 122.829 Dinars contre une valeur de 1 210 326.365 Dinars au 31/12/2011.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 304 387.986 Dinars en 2012 contre 2 258 710,830 en 2011.

Libellés	2012	2011
Personnel	2 455.702	28 078.889
Débiteurs divers	102 071.981	2 230 631.941
Etat, organisme de sécurité sociale	199 860.303	-
Total	304 387.986	2 258 710.830

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Le total de la trésorerie au 31/12/2012 s'élève à 5 213 813.582 Dinars.

Libelles	2012	2011
Banques	5 043 499.928	5 537 062.897
CCP	169 250.470	37 485.323
Caisses	1 063.184	2 638.362
Total	5 213 813.582	5 577 186.582

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 132 286.173 Dinars en 2012 contre 2 025 981.005 en 2011.

Libellés	2012	2011
Intérêts courus et non échus	1 403 877.177	1 403 877.177
Primes sur remboursement BTA	622 103.828	622 103.828
Autres charges constatées d'avance	499.688	-
Produits à recevoir	4 143.855	-
Total	2 132 286.173	2 025 981.005

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2012 avant affectation	Affectations et imputations	Réduction de Capital	Augmentati on de Capital	Résultat 2012	Variation 2012	Situation au 31/12/2012
Capital social	19000 000	-	18000 000	4000 000	-	-	5000 000
Fonds social	-	150 000			-	-100 303	49 697
Réserves liées au capital social	-	-			-	14000 000	14000 000
Réserves légales	-	63 873			-	-	63 873
Réserves facultatives	-	-			-	-	-
Report à nouveau	-	1063 579			-	-	1063 579
Résultat de l'exercice	1277 452	-1277 452			2099 493	-	2099 493
Total	20277 452	- 18000 000	4000 000	2099 493	14924 697	22276 642	

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 500 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	483 810	96.76%
COFITE SICAF	5 000	1.00%
COTIF SICAR	340	0.07%
CITE	170	0.03%
Mr Hassine Doghri	10 000	2.00%
Mr Mehdi Doghri	340	0.07%
Mme Afifa Boughzou	340	0.07%
Total	500 000	100%

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2012 la somme de 63 150 693.261 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2012	2011
Provisions Mathématiques	59 351 730.625	50 280 382.000
Provisions pour sinistres à payer	3 650 412.125	3 595 778.217
Provisions d'égalisations et équilibrage	148 550.511	119 879.514
Total	63 150 693.261	53 996 039.731

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2012 la somme de 4 926 296.913 Dinars.

Libellés	2012	2011
Commissions à payer	441 686.672	352 452,992
Primes cédées sur PANE	0.000	0.000
Comptes courants agents	13 322.601	3 834.206
Ristournes à payer	36 135.767	14 194.887
Primes en attente D'affectation	4 435 151.873	5 204 489.712
Total	4 926 296.913	5 574 971.797

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 43 343.120 en 2012 contre une valeur de 239 312.039 au 31/12/2011.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2012 la somme de 409 844.763 Dinars.

Libellés	2012	2011
Personnel	85 484.993	84 601.637
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	318 907.233	1 085 118.100
Créditeurs Divers	5 452.537	-
Total	409 844.763	1 169 719.737

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs s'élèvent à 59 010.000 Dinars en 2012.

Libellés	2012	2011
Loyers Courus	8 260.000	26 666.667
Autres Produits Constatés d'avance	-	40 992.707
Charges à Payer	50 750.000	-
Total	59 010.000	67 659.374

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRV1 Primes :

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 27 667 948.090 Dinars en 2012 contre 22 814 521.681 en 2011.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 3 651 697.576 Dinars en 2012 contre 2 978 626,557 Dinars en 2011.

CHV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres totalisent la somme nette de 8 770 417.592 Dinars en 2012 contre 4 624 967.911 Dinars en 2011 détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Sinistres payés	8 908 786.939	368 863.162	8 539 923.777	3 919 251.657
Var. Prov. RAR	54 633.908	175859.907	230493.815	705 716.254
Total	4 808 507.465	183 539.554	8 770 417.592	4 624 967.911

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste Variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématiques et de la provision d'égalisation et s'élève à 9 100 019.622 Dinars en 2012 contre 9 895 055.514 Dinars en 2011.

CHV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 9 236 335.107 Dinars en 2012 contre 8 372 275.832 Dinars en 2011 détaillée comme suit :

Libellés	2012	2011
Frais d'acquisition	7 075 023.492	6 300 810.111
Frais d'administration	2 161 311.615	2 071 465.721
Total	9 236 335.107	8 372 275.832

CHV9 Charges de placements:

Les charges de placements s'élèvent à 1 157 798.357 Dinars en 2012 contre 226 729.864 Dinars en 2011.

CHV10 Moins values non réalisées sur placements:

Les moins values non réalisées sur placements s'élèvent à 45 122.389 Dinars en 2012 contre 71 970.960 Dinars en 2011.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 3 009 952.599 en 2012 contre 2 510 451.963 Dinars en 2011, soit une variation de 16.6%

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques représentent principalement la variation de la provision pour dépréciation des créances et s'élèvent à 17 838.443 Dinars.

V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 28 188 912.042 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des Décaissements pour sinistres d'un montant de 8 908 786.939 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 7 075 023.492 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- Les sommes versées au personnel s'élèvent à 568 993.870 Dinars.
- Les sommes versées aux fournisseurs sont de 243 112.892 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

- Emprunt obligataire : 6 500 000.000 Dinars
- Placement Bancaires : 1 000 000.000 Dinars
 - Actions: 5 032 272.251 Dinars
 - Certificat de Dépôt : 4 500 000.000 Dinars
- Bons de Trésors : 9280 917.808 Dinars

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

- Actions: 5 130 233.901 Dinars
- Placements Bancaires : 500 000.000 Dinars
- Obligations : 616 000.000 Dinars
- Billets de trésorerie : 1 000 000.000 Dinars
- Certificat de Dépôt : 8 500 000.000 Dinars

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 1 363 976.072 Dinars
- Dividendes : 20 850.741 Dinars

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Il s'agit de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2011 et des trois acomptes provisionnels 2012.

F 11 : Autres mouvements :

- CNSS : 173 609.986 Dinars
- Autres impôts et taxes : 82 941.704 Dinars
- Retenues à la source : 345 220.163 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel de Transport : 72 500.000 Dinars
- Matériel informatique : 11 089.240 Dinars
- Matériel de Bureau : 3 437.451 Dinars

VI Notes complémentaires :

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 639 684.964 Dinars

-Les charges sociales : 153 504.488 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions banques et poste : 6 860 462.817

- Commissions agents généraux : 88 046.251

- Commissions courtiers : 126 514.424

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 27 449 643.454

- Centre : 118 550.302

- Sud : 438 689.095

6-Provisions techniques d'assurance vie :

- Charges des provisions d'assurance vie à la clôture : 50 280 382.000 Dinars

- Charges des provisions d'assurance vie à l'ouverture: 63 150 693.261 Dinars

ANNEXE N°8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	13 440,000			13 440,000	4 479,552		4 491,825					8 971,377	4 468,623
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	819 997,604		822 244,173					1 642 241,777	14 757 710,307
Total actifs incorporels	16 413 392,084	0,000	0,000	16 413 392,084	824 477,156	0,000	826 735,998	0,000	0,000	0,000	1 651 213,154	0,000	14 762 178,930
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	22 170,820	98 980,347		121 151,167	5 009,257		23 789,703					28 798,960	92 352,207
Autres installations, outillage et mobilier													
Total actifs corporels d'exploitation	22 170,820	98 980,347	0,000	121 151,167	5 009,257	0,000	23 789,703	0,000	0,000	0,000	28 798,960	0,000	92 352,207
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation													
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	8 042 134,543	19 966 511,206	15 793 178,211	12 215 467,538		34 648,196		817 788,581				852 436,777	11 363 030,761
Obligations et autres titres à revenus fixe	44 898 000,000	20 295 000,000	11 180 290,000	54 012 710,000									54 012 710,000
Autres prêts													
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	500 000,000	1 000 000,000	500 000,000	1 000 000,000									1 000 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	53 440 134,543	41 261 511,206	27 473 468,211	67 228 177,538	0,000	34 648,196	0,000	817 788,581	0,000	0,000	0,000	852 436,777	66 375 740,761
Total Général	69 875 697,447	41 360 491,553	27 473 468,211	83 762 720,789	829 486,413	34 648,196	850 525,701	817 788,581	0,000	0,000	1 680 012,114	852 436,777	81 230 271,898

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	11 190 467,538	10 338 030,761		852 436,777
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	54 012 710,000	54 012 710,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	1 000 000,000	1 000 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	66 203 177,538	65 350 740,761	0,000	852 436,777
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	65 296 056,154	64 443 619,377		852 436,777
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les				
provisions techniques	5 717 447,288	5 717 447,288		
TOTAL	71 013 503,442	70 161 066,665	0,000	852 436,777

ANNEXE N°10**Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 011	2 012
<i>Inventaire 2012</i>		
Règlements cumulés	3 761 993	8 908 787
Provisions pour sinistres	871 613	54 634
Total charges des sinistres	4 633 605	8 963 421
Primes acquises	23 095 922	28 006 883
% sinistres / primes acquises	20,06%	32,00%

ANNEXE N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		203 769,307	203 769,307
Revenu des autres placements		3 163 518,059	3 163 518,059
Autres revenus financiers		79 150,723	79 150,723
Total produits des placements	0,000	3 446 438,089	3 446 438,089
Intérêts			
Frais externes		154 489,555	154 489,555
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	154 489,555	154 489,555

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	Temporaires Décès	REVALORISABLE	Epargnes	TOTAL
Primes	16 996 610,642		11 010 272,209	28 006 882,851
Charges de prestations	-3 164 181,899		-5 744 605,040	-8 908 786,939
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-4 122 758,348	54 133,760	-5 086 028,942	-9 154 653,530
Solde de souscription	9 709 670,395	54 133,760	179 638,227	9 943 442,382
Frais d'acquisition	-6 743 289,910		-331 733,582	-7 075 023,492
Autres charges de gestion nettes	-1 311 640,863		-849 670,752	-2 161 311,615
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 054 930,773		-1 181 404,334	-9 236 335,107
Produits nets de placements	980 127,471		1 470 191,206	2 450 318,677
Solde financier	980 127,471		1 470 191,206	2 450 318,677
Primes cédées et/ou retrocédées	-338 934,761			-338 934,761
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	368 863,162			368 863,162
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-175 859,907			-175 859,907
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-1 541,847			-1 541,847
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-147 473,353			-147 473,353
Résultat technique	2 487 393,740	54 133,760	468 425,099	3 009 952,599
Informations complémentaires				
Montant des rachats				
Intérêts techniques bruts de l'exercice				
Provisions techniques brutes à la clôture	26 723 307,406	188 448,038	36 238 937,817	63 150 693,261
Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)	22 905 662,880	242 582,000	30 847 794,852	53 996 039,732
A déduire				
Provisions devenues exigibles				

Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	01/01/2012 avant affectation	Affectations et imputations	Réduction de Capital	Augmentation de Capital	Résultat 2012	Variation 2012	Situation au 31/12/2012
Capital social	19 000 000	-	-18 000 000	4 000 000	-	-	5 000 000
Fonds social	-	150 000	-	-	-	-100 303	49 697
Réserves liées au capital social	-	-	-	-	-	14 000 000	14 000 000
Réserves légales	-	63 873	-	-	-	-	63 873
Réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	1 063 579	-	-	-	-	1 063 579
Résultat de l'exercice	1 277 452	-1 277 452	-	-	2 099 493	-	2 099 493
Total	20 277 452	-	-18 000 000	4 000 000	2 099 493	13 899 697	22 276 642

DECOMPTE FISCAL

DECOMPTE FISCAL		
I- Bénéfice comptable avant impôt :		3 029 561,943
II- Réintégrations :		1 803 003,796
- Provision pour créances douteuses	64 974,348	
- Provision pour annulation primes	2 332,451	
- Provision pour congés payés	45 484,243	
- Charges non déductibles(Amortissement Fonds de Commerce)	822 244,173	
- Timbres de Voyage	180,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	817 788,581	
- Jetons de Presence	50 000,000	
III- Déductions :		332 438,619
- Reprise sur provision pour créances douteuses	82 812,791	
- Reprise sur provision pour annulation primes	2 591,612	
- Dividendes encaissés	203 769,307	
- Reprise sur provision des congés payés	42 447,534	
- Intérêts des comptes en devises	0,000	
- Reprise sur provision risques et charges	0,000	
- Plus Value des actions cotées en bourse	817,375	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		4 500 127,120
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres		
Limite autorisée	817 788,581	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		3 682 338,539
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		
Limite autorisée	1 025 000,000	
V- Bénéfice fiscal imposable		2 657 338,539
Arrondi au dinars Supérieur		2 657 338,539
VI- Impôts sur les sociétés dû		930 068,489
Minimum d'impôt dû		736 467,708
IX- Impôts sur les sociétés dû		930 068,489

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2012.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2012, un total bilan net de 90 865 830,162 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 de 2 099 493,454 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2012 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE VIE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 23 Avril 2013

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1- Au 31 Décembre 2012, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 101 728 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2012 est de 48 773 Dinars.
- 3- La société mère « ASSURANCES CARTE » a transféré à sa filiale « ASSURANCES CARTE VIE » le portefeuille de la branche vie en contre partie d'une prise de participation au capital de cette dernière pour un montant de 18 000 000 Dinars. La date d'effet de ce transfert est le 01 Janvier 2011.

II-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 75 448 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2012.

Le président du Conseil d'Administration perçoit des rémunérations nettes pour 40 000 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 Avril 2013

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

**Annexe n° 1
Actif du bilan**

		(Chiffres en dinars tunisien)			
		Au 31 décembre 2012			
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Au 31/12/2011
	Notes				
AC1 Actifs incorporels	A 1	653 363	586 368	66 995	87 258
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		653 363	586 368	66 995	87 258
AC14 Acomptes versés					
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 944 516	5 620 362	1 324 154	955 651
AC21 Installations techniques et machines		5 883 210	4 780 894	1 102 316	876 545
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		917 238	839 468	77 770	69 377
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		144 068		144 068	9 729
AC3 Placements	A 3	281 693 854	6 477 199	275 216 655	247 715 878
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	10 847 511	4 024 571	6 822 940	6 693 126
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	1 884 873	1 970 629	2 058 662
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 139 698	4 162 311	3 944 464
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	30 487 775		30 487 775	30 487 775
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	239 835 796	2 452 628	237 383 168	210 015 937
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		74 180 240	2 332 185	71 848 055	57 069 208
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		86 849 089	416	86 848 673	86 074 533
AC333 Prêts hypothécaires		399 599		399 599	498 377
AC334 Autres Prêts		496 868	120 027	376 841	353 819
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		77 910 000		77 910 000	66 020 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	522 772		522 772	519 040
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	49 163 347		49 163 347	25 209 511
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 572 714		7 572 714	7 515 177
AC530 Provisions pour sinistres Vie		230 401		230 401	45 053
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		36 340 201		36 340 201	16 248 625
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		-		-	203 952
AC561 Autres provisions techniques Non Vie *		5 020 031		5 020 031	1 196 704
AC6 Créances	A 5	64 837 133	7 007 139	57 829 994	35 443 139
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	41 607 521	5 760 791	35 846 730	29 201 574
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	1 259 089		1 259 089	216 960
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	35 801 378	5 488 582	30 312 796	25 849 017
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	4 547 054	272 209	4 274 845	3 135 597
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	20 194 246	614 433	19 579 813	3 378 835
AC63 Autres Créances	A 5.3	3 035 366	631 915	2 403 451	2 862 730
AC631 Personnel	A 5.3.1	69 249		69 249	64 003
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	2 328 752		2 328 752	2 796 177
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	637 365	631 915	5 450	2 550
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	12 430 932		12 430 932	12 062 761
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	5 442 957		5 442 957	4 993 962
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	1 721 078		1 721 078	2 038 318
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	5 266 897		5 266 897	5 030 481
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	4 949 315		4 949 315	4 908 876
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	317 582		317 582	121 605
Total de l'Actif :		415 723 145	19 691 068	396 032 077	321 474 198

(Chiffres en dinars tunisien)

Annexe n° 2
Capitaux propres et passif du Bilan

	<i>Notes</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Capitaux propres			
	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	36 231 873	38 901 373
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	21 200 315	11 237 065
CP5 Résultat reporté	P 1.4	251 960	727 572
Total capitaux propres avant résultat :		77 684 148	70 866 010
CP6 Résultat au 31 décembre	P 1.5	9 797 685	13 218 138
Total capitaux propres avant affectation :		87 481 833	84 084 148
Passif			
	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	3 933 798	933 798
PA23 Autres provisions		3 933 798	933 798
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	245 042 578	201 674 415
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		24 029 998	22 204 450
PA320 Provisions d'assurances Vie		90 615 980	80 301 779
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 419 074	1 887 790
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		116 669 145	90 489 978
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		898 024	1 100 647
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		943 949	1 019 788
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		-	241 349
PA360 Autres provisions techniques Vie		1 258 125	654 766
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		8 208 283	3 773 868
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	36 449 437	15 228 575
PA6 Autres dettes	P 2.4	21 478 336	17 962 139
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	6 709 587	6 359 040
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	5 916 481	5 633 660
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	793 106	725 380
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	8 305 242	6 189 484
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 2.5	6 463 507	5 413 615
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	438 067	437 642
PA632 Personnel	P 2.5.2	769 342	701 741
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	4 730 722	3 919 122
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	525 376	355 110
PA7 Autres passifs	2.6	1 646 095	1 591 123
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	1 646 095	1 591 123
Total des capitaux propres et du Passif :		396 032 077	321 474 198

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
PRNV1 <u>Primes acquises</u>	82 579 031	<25 875 131>	56 703 900	53 109 050
PRNV11 Primes émises et acceptées	84 404 579	<25 825 357>	58 579 222	52 516 348
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<1 825 548>	<49 774>	<1 875 322>	592 702
PRNT3 <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	6 177 199	-	6 177 199	6 215 773
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>	282 235	-	282 235	129 110
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>	<74 220 513>	28 522 376	<45 698 137>	<42 385 275>
CHNV11 Montants payés	<48 041 346>	8 430 799	<39 610 547>	<38 440 436>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<26 179 167>	20 091 577	<6 087 590>	<3 944 839>
CHNV2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	<4 434 415>	3 823 327	<611 088>	<1 119 173>
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	<1 501 122>	-	<1 501 122>	<1 554 181>
CHNV4 <u>Frais d'exploitation</u>	<9 356 668>	5 376 352	<3 980 316>	<3 907 750>
CHNV41 Frais d'acquisition	<4 086 244>	-	<4 086 244>	<3 803 419>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	125 391	-	125 391	<214 705>
CHNV43 Frais d'administration	<5 395 815>	-	<5 395 815>	<4 757 570>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		5 376 352	5 376 352	4 867 944
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>	<4 529 268>		<4 529 268>	<2 564 777>
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation & équilibrage</u>	241 349	203 952	37 397	364 001
RTNV <u>Sous Total</u> : Résultat technique de l'assurance Non Vie	<4 762 172>	12 050 876	6 880 800	8 286 778

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance VIE

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
PRV1 Primes	20 532 953	<234 093>	20 298 860	20 311 765
PRV11 Primes émises et acceptées	20 532 953	<234 093>	20 298 860	20 311 765
PRV2 Produits de placements	4 880 417		4 880 417	4 780 060
PRV21 Revenus des placements	3 602 935	-	3 602 935	3 513 863
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	21 103	-	21 103	104 882
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 256 379	-	1 256 379	1 161 315
PRV4 Autres produits techniques	-	-	-	1 898
CHV1 Charge de sinistres	<5 883 597>	248 585	<5 635 012>	<5 062 376>
CHV11 Montants payés	<5 352 313>	63 237	<5 289 076>	<4 825 360>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<531 284>	185 348	<345 936>	<237 016>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<10 584 942>	-	<10 584 942>	<13 239 122>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<9 981 583>	-	<9 981 583>	<13 205 009>
CHV22 Autres provisions techniques	<603 359>	-	<603 359>	<34 113>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<195 970>	-	<195 970>	<710 525>
CHV4 Frais d'exploitation	<2 931 916>	5 890	<2 926 026>	<1 865 592>
CHV41 Frais d'acquisition	<1 980 312>		<1 980 312>	<566 400>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<442 630>		<442 630>	<438 006>
CHV43 Frais d'Administration	<508 974>		<508 974>	<863 344>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		5 890	5 890	2 158
CHV5 Autres charges techniques	<90 176>	-	<90 176>	<278 302>
CHV9 Charges des placements	<746 184>	-	<746 184>	<463 909>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<336 996>	-	<336 996>	<249 107>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<324 962>	-	<324 962>	<107 545>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<84 226>	-	<84 226>	<107 257>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	4 980 585	20 382	5 000 967	3 473 897

Annexe n°5 Etat de Résultat	Notes	(Chiffres en dinars tunisiens)	
		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		6 880 800	8 286 778
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		5 000 967	3 473 897
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		11 339 243	10 986 805
PRNT11 Revenus des placements		8 371 119	8 076 495
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		49 031	241 067
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 919 093	2 669 243
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<1 733 697>	<1 066 279>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<782 982>	<572 562>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<755 023>	<247 189>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<195 692>	<246 528>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<6 177 199>	<6 215 773>
PRNT2 <u>Autres produits non techniques</u>		380 896	141 773
CHNT3 <u>Autres charges non techniques</u>		<3 005 667>	<6>
Résultats provenant des activités ordinaires		12 685 343	15 607 195
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<2 887 658>	<2 389 057>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		9 797 685	13 218 138
Résultat net après modifications comptables :		9 797 685	13 218 138

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2012	31/12/2011
HB1 Engagements reçus		661 808	760 586
<i>Engagements hypothécaires reçus sur Prêts octroyés</i>		399 599	498 377
<i>Avals, cautions de garanties</i>		262 209	262 209
HB2 Engagements donnés		763 221	450 216
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		763 221	450 216
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

(Chiffres en Dinars Tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	102 824 108	101 362 586
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<48 501 826>	<45 034 666>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	210 706	130 655
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<1 899>	<11 650>
E5 Commissions versées sur les acceptations	<61 195>	<32 580>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	<18 009 988>	<19 419 487>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	5 481 039	8 361 086
E8 Commissions reçues sur les cessions	4 222 229	3 173 380
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<8 752 187>	<6 784 129>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<5 281 938>	<4 361 273>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	<59 269>	<16 871>
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	6 575 642	2 349 113
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<75 684 910>	<76 613 830>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	48 243 223	50 242 733
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	<7 178 484>	<6 840 174>
E16 Produits financiers reçus	13 087 742	13 023 632
E17 Impôts sur les bénéfices payés		
E18 Autres mouvements	<9 458 948>	<10 019 468>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	7 654 045	9 509 057
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<792 969>	<686 501>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		66 200
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<792 969>	<620 301>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions	<6 384 429>	<6 384 730>
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<6 384 429>	<6 384 730>
Incidence des variations du taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<27 652>	<91 157>
Variations de trésorerie	448 995	2 412 869
Trésorerie de début d'exercice	4 993 962	2 581 093
Trésorerie de fin d'exercice	5 442 957	4 993 962

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 20 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - 58 Agences
 - 37 Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

▪ **Situation comparative des primes émises au 31/12/2012 (hors acceptation):**

Branche	31/12/2012	Part %	31/12/2011	Part %
Automobile	31 907 674	30.46	29 026 471	28.48
Vie	20 523 719	19.59	20 039 737	19.66
Maladie	17 878 399	17.06	16 276 115	15.97
Transport et aviation	10 999 945	10.50	14 603 132	14.33
Multirisques	5 673 544	5.42	4 739 360	4.65
Incendie	3 529 294	3.37	3 180 360	3.12
Individuelle	2 060 664	1.97	2 252 158	2.21
Responsabilité Civile	2 748 174	2.62	2 613 900	2.56
Risques Spéciaux	3 410 939	3.26	3 470 119	3.40
Risques Agricoles	1 722 287	1.64	1 587 843	1.56
Invalidité	2 087 471	1.99	1 999 682	1.96
Assistance	905 918	0.86	973 307	0.95
Assurance Crédit	859 004	0.82	847 888	0.83
Vol	424 796	0.41	283 281	0.28
Bris de glaces et dégâts des eaux	35 899	0.03	35 896	0.04
Total	104 767 727	100	101 929 249	100

Source : Etats de production au 31/12/2012

2. Faits marquants de l'exercice

2.1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances:

- La publication de l'arrêté du Ministre des Finances du 3 mars 2012, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (révision de l'article 19 relatif à la méthode de calcul de la provision pour risque en cours).
- La poursuite du programme de la mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics (Comité Générale des Assurances) et ce à travers le lancement d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2012-2016). Ce contrat programme vise essentiellement à améliorer le taux de pénétration du secteur des assurances dans un objectif de hisser davantage sa contribution dans l'effort global de développement de l'économie nationale.

- Le parachèvement des travaux de la commission chargée de l'assurance « Takaful » issue du comité national pour la finance islamique créé au sein du ministère des finances. Ces travaux ont porté sur la mise en œuvre d'un projet du cadre réglementaire régissant l'activité « Takaful », qui sera approuvé et inséré dans le code des assurances.
- La mise en place d'un protocole d'accord inter-compagnies visant une actualisation progressive des conditions d'assurances en vue de rééquilibrer les résultats de la branche Incendie.
- La remise en vigueur du protocole d'accord inter-compagnie relatif aux assurances Maladie.
- La révision du tarif de l'assurance des motocycles inférieure à 50 cm³.
- La publication par le Comité Général des Assurances du règlement n°01/2012 relatif aux mesures à prendre par les compagnies d'assurance pour la lutte contre les opérations de blanchiment d'argent, dans le cadre des opérations d'assurances et de réassurances.
- **Structure du portefeuille :**

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie en 2012 s'est accompagnée de certaines modifications de la structure du portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La part de l'**Automobile** est en **évolution** de **1,98 point**, en passant de 28,48% à **30,46%**, pendant la période de référence.
- La part de la **Maladie** a progressé de **1,09 point**, en passant de 15,97% à **17,06%** au 31/12/2012.
- La branche **Transport et aviation** a connu une **régression** de **3,83 points** de sa part de production (**10,50%** contre 14,33% en 2011).
- La branche **Vie**, est en quasi-stagnation avec une part de **19,59%** contre 19,66% en 2011, mais elle maintient sa position au 2^{ième} rang dans la structure du portefeuille de la Compagnie.
- **Sinistres :**
 - La **sinistralité globale de la Compagnie** appréciée à travers le ratio : Sinistres Déclarés rapportés aux primes émises s'est aggravée par rapport à l'année passée (16,35 points) en passant, pendant la période de référence, de 57,66% à **74,01%**.
- **Encaissements :**
 - Une baisse de **3,97 point** du **ratio d'encaissement** en s'établissant au 31 décembre 2012 à **75,49%** contre **79,46%** à la même date en 2011.
- **Placements :**
 - L'ensemble des placements de la Compagnie totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 275 216 655 DT contre 247 715 878 DT à la même date en 2011, soit une croissance de 11,10%.

- Ces placements ont généré un revenu total de 16 219 660 DT contre 15 766 866 DT en 2011.
- Le portefeuille des placements financiers a atteint au 31/12/2012 un montant de 267 784 506 DT, contre 240 341 515 DT en 2011, soit une hausse de 27 442 991 DT.
- Le revenu brut généré par ce portefeuille a engendré une progression de 2,37%, passant de 14 806 121 DT en 2011 à 15 157 561 DT en 2012.

▪ **Réassurance & Acceptation**

- Les soldes de la réassurance et de l'acceptation Vie & Non Vie se sont élevés au 31/12/2012 respectivement à 11 663 354 DT (Bénéfice) et 124 381DT (bénéfice) contre 7 260 863 DT (Perte) et 111 752 DT (Bénéfice) au 31/12/2011.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2012, les produits techniques sont relatifs principalement aux honoraires perçus dans le cadre de notre représentation des clubs dans le cadre de l'assurance Transport et autres.
- Les charges techniques non vie et vie se sont élevés respectivement à 4 529 KDT et 90 KDT contre 2 565 KDT et 278 KDT une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 Opérations techniques d'assurance non vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime de risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

- **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident de travail et invalidité ;
- Participations aux bénéficiaires versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régisseurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non vie :**

La provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéficiaires est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

▪ **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

▪ **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances repose sur un calcul au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	1 259 089	-	-	1 259 089
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	28 036 059	7 461 007	304 312	35 801 378
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 547 054	-	-	4 547 054
Créances nées d'opération de Réassurance	19 579 813	-	614 433	20 194 246
Personnel	69 249	-	-	69 249
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 328 752	-	-	2 328 752
Débiteurs divers	5 450	-	631 915	637 365
Total :	55 825 466	7 461 007	1 550 660	64 837 133

Dettes	Moins d'un an	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	4 633 196	1 283 285	5 916 481
Dettes nées d'opération de réassurance	8 305 242	-	8 305 242
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	793 106	-	793 106
Dépôts et cautionnements reçus	-	438 067	438 067
Personnel	769 342	-	769 342
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 730 722	-	4 730 722
Créditeurs divers	525 376	-	525 376
Total :	19 756 984	1 721 352	21 478 336

5.4 Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2011	20 000 000	38 901 373	11 237 065	-	727 572	13 218 138
Affectation	-	4 000 000	3 293 750	6 400 000	<475 612>	<13 218 138>
Résultat	-	-	-	-	-	9 797 685
Autres Affectations		<6 669 500>	6 669 500			
Solde au 31/12/2012	20 000 000	36 231 873	21 200 315	-	251 960	9 797 685

Conformément à la décision de l'AGO en date du 25 Avril 2012, la répartition du résultat 2011 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2011	13 218 138
Résultat reporté	<u>727 572</u>
Total à distribuer	<u>13 945 710</u>
Dividendes	6 400 000
Réserves facultatives	4 000 000
Réserve pour réinvestissement exonérés	3 293 750
Résultat reporté	251 960

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2012.

5.5 Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
	Non Vie	Vie	31/12/2012	31/12/2011
Provision pour sinistres à payer	111 260 899	2 166 535	113 427 434	87 527 446
Chargement de gestion	6 792 361	252 539	7 044 900	5 837 495
Prévision de recours à encaisser	<1 462 427>	-	<1 462 427>	<1 113 154>
Provision SAP Acceptations	78 312	-	78 312	125 981
Total :	116 669 145	2 419 074	119 088 219	92 377 768

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note – A 1 – Actifs incorporels

	Montant brut	Amortis- sements / Résorption	VNC 31/12/2012	VNC 31/12/2011
Logiciels	653 363	586 368	66 995	87 258
Total :	653 363	586 368	66 995	87 258

Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amortis- sements	VNC 31/12/2012	VNC 31/12/2011
AC 21 – Installations techniques et machines	5 883 210	4 780 894	1 102 316	876 545
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	917 238	839 468	77 770	69 377
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	144 068	-	144 068	9 729
Total :	6 944 516	5 620 362	1 324 154	955 651

Note – A 3 – Placements**A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées**

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2012	VNC 31/12/2011
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	1 884 873	1 970 629	2 058 662
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	2 139 698	4 162 311	3 944 464
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000
Total :	10 847 511	4 024 571	6 822 940	6 693 126

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2012	VNC 31/12/2011
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	24 482 876	-	24 482 876	24 482 876
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 004 899	-	6 004 899	6 004 899
Total :	30 487 775	-	30 487 775	30 487 775

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2012	VNC 31/12/2011
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	74 180 240	2 332 185	71 848 055	57 069 208
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	86 849 089	416	86 848 672	86 074 533
AC 333 – 334 Prêts	896 467	120 027	776 441	852 196
AC 335 – Dépôts monétaires	77 910 000	-	77 910 000	66 020 000
Total :	239 835 796	2 452 628	237 383 168	210 015 937

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour primes non acquises acceptations	444 460	393 060
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	78 312	125 980
Total :	522 772	519 040

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2012	31/12/2011
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	7 572 714	7 515 177
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	230 401	45 053
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	36 340 201	16 248 625
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	-	203 952
AC 561 - Provisions pour sinistres non vie (1)	5 020 031	1 196 704
Total :	49 163 347	25 209 511

(1) Cette provision constitue la part des réassureurs dans la provision pour risques en cours.

Note - A 5 – Créances**A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes****A 5.1.1 - Primes acquises et non émises**

	31/12/2012	31/12/2011
Primes acquises et non émises non vie	4 166 432	3 181 932
Primes acquises et non émises vie	947 857	899 682
S/Total :	5 114 289	4 081 114
Primes à annuler	<3 855 200>	<3 864 154>
Total :	1 259 089	216 960

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2012	31/12/2011
Quittances de primes à recevoir	33 083 969	26 201 537
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	190 683	72 795
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	1 895 457	1 941 762
Effets en portefeuille	418 411	575 390
Chèques impayés	212 858	136 444
S/Total :	35 801 378	28 927 928
Provisions au titre des arriérés primes	<5 069 171>	<2 751 227>
Provision au titre des chèques impayés	<212 858>	<135 443>
Provision au titre des effets impayés	<206 553>	<192 241>
Total :	30 312 796	25 849 017

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2012	31/12/2011
Avances sur recours matériels	1 186 633	680 274
Avances sur recours corporels	700 027	504 137
Indemnisation Directe des Assurés	1 265 678	1 016 400
Sinistres officieux	274	274
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 394 442	1 117 752
Provisions pour dépréciation de créances	<272 209>	<183 240>
Total	4 274 845	3 135 597

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2012	31/12/2011
Cessionnaires	19 926 066	3 555 991
Cédantes	268 180	437 277
S/Total :	20 194 246	3 993 268
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
Total :	19 579 813	3 378 835

A 5.3 – Autres créances**A 5.3.1 – Personnel**

	31/12/2012	31/12/2011
Avances au personnel	20 265	15 465
Autres avances	48 984	48 538
Total :	69 249	64 003

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2012	31/12/2011
Avances sur impôts/sociétés	58 718	58 317
Acomptes provisionnels	2 150 152	2 673 253
Autres	119 882	64 607
Total :	2 328 752	2 796 177

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2012	31/12/2011
Compte de liaison avec la délégation Maroc (1)	421 524	421 524
Autres	215 841	212 941
S/Total	637 365	634 465
Provision pour dépréciation	<631 915>	<631 915>
Total :	5 450	2 550

(1) Le solde de la succursale au Maroc est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif**A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse**

	31/12/2012	31/12/2011
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	4 096 505	3 559 497
Effets remis à l'encaissement	1 336 014	1 428 055
Comptes bancaires en Devises	9 848	4 940
Caisse	590	1 470
Total :	5 442 957	4 993 962

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élève au 31/12/2012 à 1 721 078 DT contre 2 038 318 DT au 31/12/2011.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	4 748 032	4 722 131
loyers échus et à recevoir	201 283	186 745
Total :	4 949 315	4 908 876

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2012	31/12/2011
Autres charges constatées ou payées d'avance	9 716	14 134
Encaissements ou règlements en instance d'imputation	-	-
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	302 096	101 701
Total :	317 582	121 605

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan**Note P1 - Capitaux propres**

	31/12/2012	31/12/2011
P 1.1 – Capital social	20 000 000	20 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	36 231 873	38 901 373
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	29 505 870	32 175 370
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	21 200 315	11 237 065
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	19 251 630	9 288 380
P 1.4 – Résultat reporté	251 960	727 572
S/Total :	77 684 148	70 866 010
P 1.5 – Résultat de la période	9 797 685	13 218 138
Total capitaux propres avant affectation :	87 481 833	84 084 148

Note - P 2 – Passif**P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges**

Le solde de la provision pour autres risques et charges, s'élevant à 3 933 798 DT, une dotation de 3 000 KDT a été comptabilisée en 2012 et ce pour faire face à l'opération de contrôle fiscal relative aux exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	31/12/2012	31/12/2011
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	24 029 998	22 204 450
PA 320 – Provisions d'assurance vie	90 615 980	80 301 779
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	2 419 074	1 887 790
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	116 669 145	90 489 978
PA 340 – Provisions pour P.B Vie	898 024	1 100 647
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	943 949	1 019 788
PA 360 Provision pour égalisation et équilibrage non vie	-	241 349
PA 350 – Autres provisions techniques vie	1 258 125	654 766
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	8 208 283	3 773 868
- Réserve pour risques en cours (1)	5 949 768	1 604 143
- Réserve mathématique de rentes	2 212 211	2 118 434
- Réserve d'invalidité	26 660	31 647
- Arrérages à payer	19 644	19 644
Total :	245 042 578	201 674 415

(1) Suite à l'aggravation du rapport des charges de sinistres aux primes acquises de deux années 2012 et 2011 lié aux sinistres importants de la branche « Incendie » survenus au cours de l'exercice 2012, une provision pour risques en cours a été constatée pour un montant de 5 949 768 dinars.

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour primes non acquises	4 349 431	7 515 177
Provisions pour sinistres vie	230 401	45 053
Provisions pour sinistres non vie	31 869 605	7 668 345
Total :	36 449 437	15 228 575

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	31/12/2012	31/12/2011
Commissions sur arriérés	3 235 558	2 764 551
Comptes de régularisation	1 636 565	1 870 756
Comptes intermédiaires sinistres maladie	389 085	322 078
Primes affaires collectives à payer	655 273	676 275
Total :	5 916 481	5 633 660

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2012	31/12/2011
Recours client	43 449	41 385
Sinistres officiels	257 680	267 882
Comptes de régularisation Sinistres	491 977	416 113
Total :	793 106	725 380

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

	31/12/2012	31/12/2011
Cessionnaires	8 027 110	5 715 958
Rétrocessionnaires	26 650	26 878
Cédantes	251 482	446 648
Total :	8 305 242	6 189 484

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	368 753
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	72 064	68 889
Total :	438 067	437 642

P 2.5.2 – Personnel

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes provisionnées pour congés payés	364 677	364 347
Autres charges à payer	356 199	312 588
Autres dettes	48 466	24 806
Total :	769 342	701 741

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2012	31/12/2011
Retenues à la source	365 247	155 937
Taxes d'assurance à payer	441 865	407 993
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	3 040 795	2 533 833
Cotisations Sociales	582 815	521 359
Autres charges sociales à payer	300 000	300 000
Total :	4 730 722	3 919 122

P 2.5.4 – Crédoeurs divers

	31/12/2012	31/12/2011
Actionnaires, dividendes à payer	136 997	121 448
Autres crédoeurs divers	195 879	233 662
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	192 500	-
Total :	525 376	355 110

P 2.6 – Autres passifs**P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif**

	31/12/2012	31/12/2011
Encaissements en instance d'affectation	81 023	79 759
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	1 008	68 126
Autres comptes de régularisation Passif	1 564 064	1 443 238
Total :	1 646 095	1 591 123

6. Informations diverses sur l'état de résultat**6.1 Ventilation des produits & charges de placement**

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe N°12 et N°13.

6.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	117	108
Agents d'encadrement	32	25
Agents d'exécution	28	21
Personnel de services	2	2
Personnel en détachement	1	2
Total :	180	158

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2012 à la somme de 6 211 417 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Salaires	3 867 672	3 401 558
Charges sociales	1 175 063	994 290
Assurance collective vie	1 057 232	1 482 757
Personnel en détachement	111 450	196 402
Total :	6 211 417	6 075 007

6.5 Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 9 067 468 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Agents généraux	4 993 945	4 533 673
Courtiers	2 164 381	1 820 343
Autres commissions	1 862 861	1 271 692
Commissions Acceptations	46 281	48 374
Total :	9 067 468	7 674 082

6.6 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 104 767 727 DT au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Nord	87 803 966	86 406 106
Centre	6 289 714	5 807 250
Sud	10 674 047	9 715 893
Total :	104 767 727	101 929 249

6.7 Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Profits exceptionnels	58 596
Profits sur exercices antérieurs	322 300
Total :	380 896

6.8 Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Résultat Comptable	12 685 343	15 607 195
Réintégrations	5 707 146	754 308
Déductions	<5 742 036>	<6 241 872>
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	12 650 453	10 119 631
Réinvestissements exonérés	<4 400 000>	<3 293 750>
Résultat fiscal	8 250 453	6 825 881
Impôt sur les sociétés	<2 887 658 >	<2 389 057 >
Résultat Net de l'exercice	9 797 685	13 218 138

6.9 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	80 301 779
Charges de provisions au 31/12/2012	14 151 029
Total :	94 452 808
Capitaux échus et rachats polices vie	<3 836 828>
	90 615 980

6.10 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2012 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2011.

10. Diligences spécifiques

Conformément à l'article 58 bis du code des assurances, la marge de solvabilité minimum de la compagnie est évaluée au 31 décembre 2012 à 18 727 KDT. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à 87 481 KDT représentent plus de 4,67 fois la marge de solvabilité minimum.

Conformément à l'arrêté des ministres de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques s'élève au 31 décembre 2012 à 114,01%.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2012

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 157 511	6 132 940	19 052 502	12 919 562
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	69 842 712	67 510 527	100 853 814	33 343 287
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	23 624 163	23 624 163	23 774 500	150 337
Autres parts d'OPCVM (4)	11 201 140	11 071 704	11 406 473	334 769
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	86 849 089	86 848 673	86 848 673	-
Prêts hypothécaires	399 599	399 599	399 599	-
Autres prêts et effets assimilés	496 868	376 841	376 841	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	522 772	522 772	522 772	-
Autres dépôts (6)	77 910 000	77 910 000	77 910 000	-
Total :	281 693 854	275 087 219	321 835 174	46 747 955

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée en date du 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions cotées :	15 557 699	49 093 486
Actions non cotées :	51 952 828	51 760 328
Total :	67 510 527	100 853 814

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations cotées :	23 215 140	23 215 140
Obligations non cotées :	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons de trésor :	57 911 533	57 911 533
Total :	86 848 673	86 848 673

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	32 755 494	26 394 744	44 848 026	23 806 489	23 004 982
Provisions pour sinistres	6 140 005	6 864 731	9 725 929	13 863 387	29 012 562
Total charges des sinistres	38 895 499	33 259 475	54 573 955	37 669 876	52 017 544
Primes acquises	57 198 232	59 548 670	64 011 777	66 908 625	72 449 756
% sinistres / primes acquises	68,00%	55,85%	85,26%	56,30%	71,80%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	27 421 013	49 008 067	27 538 879	30 563 007	23 947 473
Provisions pour sinistres	5 152 925	6 528 691	9 148 466	19 012 913	35 077 098
Total charges des sinistres	32 573 938	55 536 758	36 687 345	49 575 920	59 024 571
Primes acquises	59 548 670	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133
% sinistres / primes acquises	54,70%	86,76%	54,83%	68,43%	74,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	49 769 291	28 732 090	37 864 607	36 067 322	21 997 607
Provisions pour sinistres	5 044 579	6 418 092	10 962 451	21 739 471	53 048 692
Total charges des sinistres	54 813 870	35 150 182	48 827 058	57 806 793	75 046 299
Primes acquises	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133	82 116 731
% sinistres / primes acquises	85,63%	52,53%	67,39%	72,49%	91,39%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2012

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		821 574	821 574	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 478 547	13 808 104	15 286 651	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		111 435	111 435	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 478 547	14 741 113	16 219 660	
Intérêts		441 634	441 634	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	187 636	1 850 611	2 038 247	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	187 636	2 292 245	2 479 881	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2012

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	562 984	10 945 996	664 203	8 359 770	20 532 953
Charges de prestations	<844 822>	<1 354 332>	<178 060>	<2 975 099>	<5 352 313>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	280 322	<3 471 672>	<562 416>	<7 371 525>	<11 125 291>
Solde de souscription :	<1 516>	6 119 992	<76 273>	<1 986 854>	4 055 349
Frais d'acquisition	<66 583>	<1 289 106>	<78 555>	<988 698>	<2 422 942>
Autres charges de gestion nettes	<16 465>	<318 773>	<19 425>	<244 487>	<599 150>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<83 048>	<1 607 879>	<97 980>	<1 233 185>	<3 022 092>
Produits nets de placements	352 453	1 150 817	173 805	2 457 159	4 134 233
Participation aux résultats	<28 014>	-	<14 479>	<144 413>	<186 905>
Solde Financier :	324 439	1 150 817	159 326	2 312 746	3 947 328
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<234 093>	-	-	<234 093>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	63 237	-	-	63 237
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	185 348	-	-	185 348
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	5 890	-	-	5 890
Solde de réassurance :	0	20 382	0	0	20 382
Résultat technique 2012 :	239 875	5 683 312	<14 927>	<907 293>	5 000 967
Résultat technique 2011 :	<484 887>	3 366 493	527 520	64 771	3 473 897
	724 762	2 316 819	-542 447	<972 064>	1 527 070
Variation 2012 - 2011 :	149%	69%	-103%	1501%	44%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie		27 265	6 000		33 265
Rachats Vie payés	114 945		94 408		209 353
Capitaux échus Vie	253 560	5 894	272 500		531 954
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	7 527 013	20 799 583	3 278 468	49 696 715	81 301 779
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	7 456 474	23 097 650	3 971 216	56 090 640	90 615 980

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2012

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
Primes acquises																	
PRNV11 Primes émises	31 729,119	10 312,252	686,840	9 174,088	645,119	2 689,373	1 657,755	3 182,953	905,046	845,246	18 189,950	2 192,730	2 024,853	,000	84 235,324	169,255	84 404,579
PRNV12 Variation des primes non acquises	-1 254,750	490,698	171,048	-734,226	-481,983	-82,651	-78,364	87,537	4,524	-6,634			110,657	,000	-1 774,148	-51,400	-1 825,548
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	-20 668,752	-1 647,592	-160,909	-7 075,632	-25,779	-391,378	-377,201	-619,519	-11,493	-76,615	-16 321,794	-286,309	-213,086	-128,076	-48 004,134	-37,212	-48 041,346
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-5 051,398	-500,408	308,197	-25 974,178	-50,786	-148,873	-116,519	30,685	-1,947	90,460	-344,826	-16,942	-40,022	64,591	-31 752,067	47,669	-31 704,399
Solde de souscription :	4 754,217	8 654,946	1 005,177	-24 609,949	86,571	2 066,471	1 085,672	2 681,656	896,130	852,457	1 523,230	1 889,479	1 882,403	-63,485	2 704,974	128,312	2 833,286
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-922,035	-422,589	-77,920	-783,003	-98,337	-212,692	-113,560	-379,081	-85,287	-87,732	-379,707	-100,872	-298,038	,000	-3 960,853		-3 960,853
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-4 279,608	-757,638	-100,997	-1 302,487	-66 517	-316 826	-198 381	-441 232	-254 450	-384 928	-919 960	-229 440	-367 017	-1 341	-9 620,822	-22,026	-9 642,848
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-5 201,643	-1 180,227	-178,917	-2 085,489	-164,854	-529,517	-311,942	-820,313	-339,737	-472,659	-1 299,667	-330,313	-665,055	-1,341	-13 581,675	-22,026	-13 603,702
PRNT3 Produits nets des placements	3 690,360	190,763	48,919	1 429,668	69,350	199,493	45,501	148,464	9,208	45,605	129,899	2,704	65,080	78,141	6 153,156	24,044	6 177,199
CHNV3 Participation aux résultats		-112,760	,000	21,349	,000	,332	2,508	,000	,000	,000	,000	,000	,000		-168,956		-168,956
Solde Financier :	3 664,921	78,003	48,919	1 451,017	69,350	199,824	48,010	148,465	9,208	45,605	74,953	2,704	65,080	78,141	5 984,200	24,044	6 008,243
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 637,685	-9 026,130	-897,085	-7 082,244	-307,620	-933,327	-1 331,035	-2 666,931	-881,520	-850,019	0,000	0,000	-261,536	0,000	-25 875,132		-25 875,132
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	12,845	1 577,809	134,995	5 851,339	13,617	1,943	223,880	536,131	0,000	19,872	0,000	0,000	58,367	0,000	8 430,799		8 430,799
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-131,671	-217,265	-287,955	24 320,294	100,114	61,693	96,154	-159,246	0,000	-101,931	0,000	0,000	30,767	0,000	23 710,953		23 710,953
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	608,997	850,916	0,000	2 171,487	153,428	116,815	179,394	658,602	252,872	298,278	0,000	0,000	85,563		5 376,352		5 376,352
Solde de Réassurance (2012) :	-1 147,514	-6 814,668	-1 050,045	25 260,875	-40,460	-752,876	-831,607	-1 631,444	-628,648	-633,801			-86,839	0,000	11 642,872		11 642,872
Solde de Réassurance (2011) :	-952,556	-6 528,652	-2 108,067	6 611,762	-78,162	-496,342	-1 692,723	-1 128,595	-562,978	-143,042			-116,056	,000	-7 195,411		-7 195,411
Résultat technique (2012) :	2 069,981	738,053	-174,866	16,454	-49,394	983,902	-9,867	378,363	-63,048	-208,398	298,516	1 561,871	1 195,589	13,315	6 750,471	130,330	6 880,800
Résultat technique (2011) :	3 140,043	979,362	415,978	-1 096,593	31,344	1 171,814	161,074	53,290	-117,999	277,834	-131,702	1 506,609	1 621,221	152,221	8 164,496	122,281	8 286,777
Variation 2012 - 2011	-1 070,062	-241,309	-590,844	1 113,047	-80,738	-187,912	-170,941	325,073	54,951	-486,232	430,218	55,262	-425,632	-138,906	-1 414,025	8,049	-1 405,977
	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice
Informations complémentaires :																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	13 283,652	1 359,926	167,392	3 368,123	1 496,171	685,076	568,446	1 247,699	197,212	340,889			870,954		23 585,538	444,460	24 029,998
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	12 028,902	1 850,619	338,440	2 633,896	1 014,188	602,425	490,082	1 335,236	201,735	334,255			981,611		21 811,330	393,060	22 204,450
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	69 046,025	1 751,553	564,055	34 905,034	272,683	3 743,118	509,367	1 755,321	604,210	2 827,192	35,530	499,334	77,411	116 590,833	78,312	116 669,145	
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	64 270,721	2 006,618	872,253	13 366,968	221,897	3 607,935	356,235	1 938,258	490,294	2 657,760	23,316	464,832	86,589	90 363,997	125,981	90 489,978	
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	63,451	699,598	91,564	5,794	2,656	4,073	7,192	-12,803	1,028	81,014	-1,280	1,663	943,949		943,949		
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	63,235	611,401	88,755	32,144	2,819	6,453	149,324	,000	,996	63,031	,000	1,571	1 019,788		1 019,788		
Provision d'égalisation et d'équilibrage à la Clôture							,000								,000		
Provision d'égalisation et d'équilibrage à l'ouverture							36,973			204,376					241,349		
Autres provisions techniques à la clôture :	8 208,283	1 148,082		5 949,768								26,660		1 083,773	8 208,283		8 208,283
- Provisions pour risques en cours	5 949,768			5 949,768											5 949,768		5 949,768
- Provisions mathématiques de rentes	2 212,211	1 148,082												1 064,129	2 212,211		2 212,211
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644			19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	26,660												26,660		26,660		26,660
Autres provisions techniques à l'ouverture :	3 773,868	998,892		1 604,143								31,647		1 139,186	3 773,868		3 773,868
- Provisions pour risques en cours	1 604,143			1 604,143											1 604,143		1 604,143
- Provisions mathématiques de rentes	2 118,434	998,892												1 119,542	2 118,434		2 118,434
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644			19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	31,647												31,647		31,647		31,647

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31 décembre 2012**

Année d'inventaire	Exercice				
	2008	2009	2010	2011	2012
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	474 237	398 756	524 114	710 525	195 970
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	34 546 493	45 386 746	59 198 283	73 603 802	85 458 880
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a)** Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b)** Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c)** Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2012**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	20 532 953
Charges de prestations	CHV11	<5 352 313>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22, CHV3	<11 125 291>
Solde de souscription :		4 055 349
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<2 422 942>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<599 150>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<3 022 092>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	4 134 233
Participation aux résultats	CHV3	<186 905>
Solde Financier :		3 947 328
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<234 093>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	63 237
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	185 348
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	5 890
Solde de réassurance :		20 382
Résultat technique :		5 000 967
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		33 265
Montants des rachats Vie		209 353
Capitaux échus Vie		531 954
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		90 615 980
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		81 301 779

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2012**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	84 404 579
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 825 548>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<48 041 346>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV6, CHNV3	<31 704 399>
Solde de souscription :		2 833 286
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<3 960 853>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<9 642 848>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<13 603 702>
Produits nets de placements	PRNT3	6 177 199
Participation aux résultats	CHNV3	<168 956>
Solde Financier :		6 008 243
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<25 875 132>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	8 430 799
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	23 710 953
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	5 376 352
Solde de Réassurance :		11 642 972
Résultat technique :		6 880 800
<u>Informations complémentaires :</u>		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		24 029 998
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		22 204 450
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		116 669 145
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		90 489 978
Autres provisions techniques à la clôture		8 208 283
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 773 868

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »

45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE», tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **396 032 077 dinars** et un résultat bénéficiaire de **9 797 685 dinars** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations

du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 17 Avril 2013.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Des membres du personnel de la Banque de Tunisie sont détachés auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2012 s'élève à 111 450 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre gracieux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Président Directeur Général à 150 KDT par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	150 000	-
Jetons de présence	20 000	60 000
TOTAL	170 000	60 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 17 Avril 2013.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, Walid BEN SALAH et Mohamed Néji HERGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012
 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2012</u>	31 Décembre <u>2011</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		9 186 300	6 349 326
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	322 175 576	313 951 899
Portefeuille-titres commercial	6	4 555 959	3 317 658
Portefeuille d'investissement	7	10 301 916	8 828 166
Valeurs Immobilisées	8	3 374 402	3 603 128
Autres actifs		4 190 109	3 571 280
TOTAL DES ACTIFS		<u>353 784 262</u>	<u>339 621 456</u>
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2012</u>	31 Décembre <u>2011</u>
Dettes envers la clientèle	9	2 660 948	3 661 185
Emprunts et ressources spéciales	10	280 079 633	273 235 578
Fournisseurs et comptes rattachés		15 878 524	9 859 435
Autres passifs		4 447 345	6 756 468
TOTAL DES PASSIFS		<u>303 066 450</u>	<u>293 512 666</u>
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>13 675</u>	<u>18 169</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		17 715 770	13 390 124
Actions propres		(979 927)	(410 226)
Résultat consolidés		8 968 293	8 110 723
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>50 704 136</u>	<u>46 090 621</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>353 784 262</u>	<u>339 621 456</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2012***(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
ENGAGEMENTS DONNES	57 729 681	45 012 422
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	24 117 280	11 081 883
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32 712 401	33 930 539
Engagements sur titres	900 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	450 199 665	451 496 660
Cautions Reçues	152 179 272	148 649 495
Garanties Reçues	765 932	825 255
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	46 596 964	47 347 584
Valeurs des biens, objet de leasing	250 657 497	254 674 326
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	9 000 000	4 182 500
Emprunts obtenus non encore encaissés	9 000 000	4 182 500 (*)
Effets escomptés sur la clientèle		

(*) Montant exprimé en Euro.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	32 023 669	31 144 496
Intérêts et charges assimilées	14	(14 184 761)	(14 591 771)
Produits des placements		348 284	631 228
Autres produits d'exploitation		724 413	720 193
Produit net		<u>18 911 605</u>	<u>17 904 146</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		3 856 636	3 558 148
Dotations aux amortissements		494 851	491 454
Autres charges d'exploitation		1 761 535	1 752 636
Total des charges d'exploitation		<u>6 113 022</u>	<u>5 802 238</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>12 798 583</u>	<u>12 101 908</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 609 391	2 075 584
Dotations aux autres provisions		147 774	83 691
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>11 041 417</u>	<u>9 942 633</u>
Autres gains ordinaires		230 059	203 378
Autres pertes ordinaires		(1 860)	(8 656)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>11 269 616</u>	<u>10 137 355</u>
Impôts exigibles		(2 305 816)	(2 025 706)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 963 799</u>	<u>8 111 649</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	4 494	(926)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 968 293</u>	<u>8 110 723</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	216 037 016	194 945 227
Investissements dans les contrats de Leasing	(183 450 522)	(179 742 103)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 166 472)	(5 036 247)
Intérêts payés	(13 995 280)	(14 380 000)
Impôts et taxes payés	(7 850 950)	(5 041 430)
Autres flux liés à l'exploitation	(2 596 070)	(13 032)
	<u>2 977 721</u>	<u>(9 267 585)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(231 248)	(114 777)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 672	54 138
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 767 510)	(3 107 990)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 382 659	2 151 707
	<u>(1 583 427)</u>	<u>(1 016 922)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(562 980)	(416 946)
Dividendes et autres distributions	(3 782 732)	(3 061 131)
Encaissements provenant des emprunts	199 037 175	96 588 000
Remboursements d'emprunts	(192 248 783)	(81 948 997)
	<u>2 442 680</u>	<u>11 160 926</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires	<u>(1 000 000)</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie	<u>2 836 974</u>	<u>876 419</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6 349 326	5 472 906
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 186 300	6 349 326

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune, libérées à hauteur de D : 4.250.000.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 98,53%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 499.940 titres sur les 500.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.

Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Créances sur contrats mis en force	341 990 314	331 601 216
Encours financiers	319 575 520	312 538 689
Impayés	23 750 098	20 390 357
Intérêts échus différés	(1 335 304)	(1 327 830)
Créances sur contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
Total brut des créances leasing	342 932 520	332 980 097
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 716 280)	(6 173 755)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 719 024)	(8 761 616)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 121 639)	(1 892 827)
Total net des créances leasing	322 175 576	313 951 899

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2011	313 917 570
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	166 134 617
- Relocations	2 915 762
- Transferts	7 103 913
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(190 489)
- Cessions anticipées	(13 805 849)
- Radiation des créances	(9 996)
- Relocations	(2 378 186)
- Transferts	(6 103 865)
- Remboursement du capital	(147 065 752)
Solde au 31 décembre 2012	320 517 725

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	146 785 442	142 592 027
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	213 127 807	204 401 931
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 494 481	7 253 271
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>362 407 730</u>	<u>354 247 229</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 381 635	23 451 180
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 003 470	22 943 749
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	211 859	952 655
Total des produits financiers non acquis	<u>46 596 964</u>	<u>47 347 584</u>
- Valeurs résiduelles	250 704	1 033 160
- Contrats suspendus contentieux	3 514 051	4 605 884
- Contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
<u>Encours des contrats</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Bâtiment et travaux publics	44 165 301	36 727 968
Industrie	35 627 159	34 553 222
Tourisme	45 585 732	44 622 116
Commerces et services	140 677 378	136 874 093
Agriculture	54 462 155	61 140 171
<u>Total</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Equipements	43 878 834	43 063 691
Matériel roulant	235 736 244	226 295 613
Matériel spécifique	37 511	48 353
<u>Sous Total</u>	<u>279 652 589</u>	<u>269 407 657</u>
Immobilier	40 865 136	44 509 913
<u>Total</u>	<u>320 517 725</u>	<u>313 917 570</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<u>Clients ordinaires (1)</u>	16 403 063	14 129 359
Inférieur à 1 mois	6 428 362	5 589 933
Entre 1 et 3 mois	5 296 728	4 573 798
Entre 3 et 6 mois	1 752 087	1 452 425
Entre 6 mois et 1 année	1 208 519	1 154 039
Supérieur à 1 année	1 717 367	1 359 165
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 347 035	6 260 998
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>23 750 098</u>	<u>20 390 357</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	248 722 382	57 713 557	4 420 766	1 751 551	6 967 264	319 575 520
Impayés	2 152 452	7 671 542	1 149 666	1 249 146	11 527 292	23 750 097
Contrats en instance de mise en force	702 198	240 007	-	-	-	942 205
CREANCES LEASING	251 577 032	65 625 106	5 570 432	3 000 697	18 494 556	344 267 823
Avances reçues (*)	(2 130 371)	-	-	-	(305 252)	(2 435 623)
Dépôts de garantie (*)	(65 000)	(150 000)	-	-	(5 250)	(220 250)
ENCOURS GLOBAL	249 381 661	65 475 106	5 570 432	3 000 697	18 184 054	341 611 950
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 262 108	855 172	-	-	-	24 117 281
TOTAL ENGAGEMENTS	272 643 769	66 330 278	5 570 432	3 000 697	18 184 054	365 729 231
Produits réservés	-	-	(188 696)	(218 907)	(1 714 036)	(2 121 639)
Provisions sur encours financiers	-	-	(217 456)	(167 132)	(5 331 692)	(5 716 280)
Provisions sur impayés	-	-	(458 533)	(743 763)	(9 516 729)	(10 719 024)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(864 685)	(1 129 801)	(16 562 457)	(18 556 943)
ENGAGEMENTS NETS	272 643 769	66 330 278	4 705 747	1 870 895	1 621 597	347 172 287
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,52%	0,82%	4,97%	
			7,32%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2011			6,96%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			15,52%	37,65%	91,08%	
			69,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2011			70,05%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Certificats de dépôt	1 500 000	500 000
Actions SICAV	2 832 429	2 341 713
Titres cotés	268 396	556 751
<u>Montant brut</u>	<u>4 600 825</u>	<u>3 398 464</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(44 866)	(80 806)
<u>Montant net</u>	<u>4 555 959</u>	<u>3 317 658</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Titres immobilisés	11 199 916	8 741 666
Dépôts et cautionnements versés	2 000	86 500
<u>Montant brut</u>	<u>11 201 916</u>	<u>8 828 166</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(900 000)	-
<u>Montant net</u>	<u>10 301 916</u>	<u>8 828 166</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2011	8 741 666	8 741 666	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société LE CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	1 800 000	900 000	900 000
- Société SWEET HOME	64 000	64 000	-
- Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	500 000	500 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	815 000	815 000	-
- Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000	-
- Société STICODEVAM	18 510	18 510	-
- Société CPG	40 000	40 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	100 000	100 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
- Reclassement GO SICAV	50 000	50 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	<u>11 199 916</u>	<u>10 299 916</u>	<u>900 000</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	223 968	223 968
* STICODEVAM	90 488	71 978
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	
* GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	-	50 000
* INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	-	100 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	514 680	603 600
* Société Immobilière SIDI AMEUR	-	25 000
* KOKET	-	250 000
* AROMA INDUSTRIES	-	-
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	50 000
* FORACHEM	77 680	116 520
* Société Immobilière BEL AIR	-	-
* Société Immobilière de CARTHAGE	1 800 000	2 100 000
* Société ECOLO CONCEPT	-	40 000
* Société TECNOCASA CONSULTING	-	18 000
* Société SODAS	39 000	75 000
* Société STAUR	25 000	125 000
* Société touristique OCEANA	275 000	412 500
* Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	60 000
* Société DAR EL JELD	1 500 000	1 000 000
* Société SPI LE CAPITOLE	180 000	130 000
* Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000
* Société PROMOTEL	600 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MAHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	125 000	125 000
* Société TECNO INVEST	125 000	75 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	-
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	-
* Société SWEET HOME	64 000	-
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	815 000	-
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	-
<u>Total</u>	<u>11 199 916</u>	<u>8 741 666</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès – Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	241 909	29 330	16 100	-	-	287 339	232 531	13 847	-	-	246 378	40 961
Ecart d'acquisition	5%	528 190	-	-	-	-	528 190	236 818	26 410	-	-	263 228	264 962
Immeubles	5,0%	4 519 789	7 825	-	-	-	4 527 614	1 852 056	195 603	-	-	2 047 660	2 479 955
Matériel de transport	20,0%	832 548	127 850	-	128 194	-	832 204	567 394	124 439	127 519	-	564 314	267 890
Equipements de bureau	10,0%	387 714	14 031	-	-	351	401 394	258 289	23 602	-	351	281 539	119 855
Matériel informatique	33,33%	331 157	33 110	-	34 764	765	328 738	254 633	51 174	34 764	765	270 278	58 460
Installations générales	10,0%	357 525	19 102	-	-	-	376 627	210 082	24 226	-	-	234 308	142 319
Immobilisations en cours		16 100	-	(16 100)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		7 214 932	231 248	-	162 958	1 116	7 282 106	3 611 804	459 300	162 283	1 116	3 907 704	3 374 402

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	955 577
- Avances et acomptes reçus des clients	2 435 623	2 700 533
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>2 660 948</u>	<u>3 661 185</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques locales	77 392 857	74 421 429
- Banques étrangères	21 421 692	4 076 728
- Emprunts obligataires	134 910 000	148 088 000
- Billets de trésorerie	14 650 000	15 000 000
- Certificats de leasing	26 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>274 374 549</u>	<u>267 586 157</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	134 422	36 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 326 441	4 636 214
- Intérêts courus sur certificats de leasing	463 509	374 522
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(51 676)	(44 826)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(47 831)	(202 532)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 705 084</u>	<u>5 649 421</u>
<u>Total</u>	<u>280 079 633</u>	<u>273 235 578</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	200 000	-	200 000	-	-	-
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	800 000	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	2 700 000	-	900 000	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	8 571 429	-	1 428 572	7 142 857	5 714 286	1 428 571	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000	
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000	
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000	
<u>Sous-total</u>			74 421 429	28 000 000	25 028 572	77 392 857	48 864 286	28 528 571	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (a)	4 076 728	-	2 313 336	1 763 392	-	1 763 392
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019) (b)	-	10 357 175	698 875	9 658 300	8 242 276	1 416 024
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2013-2022) (c)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
<u>Sous-total</u>			4 076 728	20 357 175	3 012 211	21 421 692	18 242 276	3 179 416	
<u>Total des crédits bancaires</u>			78 498 157	48 357 175	28 040 783	98 814 549	67 106 561	31 707 988	

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	29 088 000	-	5 808 000	23 280 000	17 460 000	5 820 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	19 390 000	-	19 390 000	15 512 000	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	9 240 000	-	9 240 000	9 240 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			148 088 000	28 630 000	41 808 000	134 910 000	92 212 000	42 698 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000
<u>Sous-total</u>			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	7 000 000	-	7 000 000	-	-	-
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
<u>Sous-total</u>			26 000 000	7 000 000	7 000 000	26 000 000	20 000 000	6 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			41 000 000	122 050 000	122 400 000	40 650 000	20 000 000	20 650 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			267 586 157	199 037 175	192 248 783	274 374 549	179 318 561	95 055 988

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	18 360
- Dans les résultats reportés	(801)	(1 724)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) (4 506)	923
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	10	7
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	3
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>13 675</u>	<u>18 169</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(4 494)</u>	<u>926</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 447 865	2 000 000
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 250 000
- Réserves pour réinvestissements		12 070 000	7 740 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 318 727	1 190 008
- Fonds pour risques généraux		-	500 000
- Actions propres	(D)	(979 927)	(410 226)
- Résultats reportés		129 178	710 116
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>41 735 843</u>	<u>37 979 897</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 963 799	8 111 649
- Part revenant aux intérêts minoritaires		4 494	(926)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>8 968 293</u>	<u>8 110 723</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>50 704 136</u>	<u>46 090 621</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,794	1,622

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2011	22 166	416 947
Achats de l'exercice	31 805	562 980
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2012, 1,08% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	569 992	-	10 439 631	41 462 867
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000		200 000		3 149 631		(10 439 631)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)								-
Rachat d'actions propres									(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres								(6 720)	6 720		-
Divers						(63 237)		(2 787)			(66 024)
Résultat consolidé de l'exercice 2011										8 110 723	8 110 723
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	-	1 190 008	500 000	710 116	(410 226)	8 110 723	46 090 621
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000		200 000		3 132 858		(8 110 723)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 750 000)			(3 750 000)
Transferts décidés par l'AGO du 17 Mai 2012			500 000				(500 000)				-
Rachat d'actions propres									(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres								29 483			29 483
Divers						(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat consolidé de l'exercice 2012										8 968 293	8 968 293
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	-	1 318 727	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Intérêts de leasing	29 664 171	29 315 696
- Intérêts de retard	1 993 125	1 680 654
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	346 402	232 283
- Autres	261 446	377 717
<u>Total</u>	<u>32 265 144</u>	<u>31 606 350</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	507 042	306 018
Intérêts de retard antérieurs	159 873	112 653
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(600 419)	(673 379)
Intérêts de retard	(307 971)	(207 146)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(241 475)</u>	<u>(461 854)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>32 023 669</u>	<u>31 144 496</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	309 311 686	297 478 055
. A la fin de la période	317 003 675	309 311 686
. Moyenne	(D) 313 157 680	303 394 870
- Intérêts de la période	(C) 29 664 171	29 315 696
- Taux moyen	(C) / (D) 9,47%	9,66%

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 608 158	9 131 166
- Intérêts des crédits des banques locales	3 658 962	3 714 599
- Intérêts des crédits des banques étrangères	300 759	273 518
- Intérêts des autres opérations de financement	2 689 634	1 494 598
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	50 349	66 929
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>(A) 14 307 862</u>	<u>14 680 811</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(144 373)	(111 557)
- Autres charges financières	21 272	22 518
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(123 101)</u>	<u>(89 040)</u>
<u>Total général</u>	<u>14 184 761</u>	<u>14 591 771</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	267 586 157	252 947 154
. A la fin de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. Moyenne	<u>(B) 270 980 353</u>	<u>260 266 655</u>
- Taux moyen (A) / (B)	5,28%	5,64%

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 671 817	3 752 301
- Dotations aux provisions collectives	-	2 200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 939 051)	(3 848 855)
- Créances radiées	252 621	2 377 658
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(232 833)	(2 287 539)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(8 123)	(79 432)
- Intérêts de retard antérieurs	(4 540)	(10 446)
- Encaissement sur créances radiées	(130 500)	(28 102)
<u>Total</u>	<u>1 609 391</u>	<u>2 075 584</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Exercice clos le 31 décembre 2012



Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de
l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 353.784.262 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.968.293, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2012**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement "Fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître un total du bilan de 653 470 dinars, un actif net de 580 491 dinars et une perte d'exploitation de 67 205 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 5- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.
Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUTRES INFORMATIONS

7- Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.
- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

- 8- Les notes jointes aux états de synthèse font partie intégrante des états financiers.

**Le commissaire aux comptes
HAMMI Lotfi**

LOTFI EL HAMMI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre
des Experts Comptables
71.234.010 / 1.235.485

IKDAM 1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2012
(En Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTES</u>	31/12/2012	31/12/2011
<u>Portefeuille-titres</u>	AC1	653 391,215	739 943,620
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	405 141,215	461 693,620
Obligations et valeurs assimilées		248 250,000	248 250,000
Autres valeurs		0,000	30 000,000
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC2	78,417	11 330,351
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	78,417	11 330,351
<u>Créances d'exploitation</u>	AC3	41 520,375	29 940,975
<u>Provision</u>		-41 520,375	0,000
		<u>0,000</u>	<u>29 940,975</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		653 469,632	781 214,946
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	PA1	67 921,941	39 455,737
Autres créditeurs divers	PA2	5 057,188	11 404,950
<u>TOTAL PASSIF</u>		72 979,129	50 860,687
<u>ACTIF NET</u>			
<u>Capital</u>	CP1	580 490,503	730 354,259
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>		580 490,503	730 354,259
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		653 469,632	781 214,946

IKDAM 1
ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2012
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Revenus d'un portefeuille-titres			0,000
a-Dividendes		0,000	0,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	PR1	<u>11 663,236</u>	<u>12 713,244</u>
		-----	-----
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>11 663,236</u>	<u>12 713,244</u>
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(29 717,112)	(37 389,101)
		-----	-----
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>-18 053,876</u>	<u>-24 675,857</u>
		=====	=====
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(49 151,233)	(6 158,484)
		-----	-----
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-67 205,109</u>	<u>-30 834,341</u>
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-78 428,037	-74 343,670
Plus au moins values/cessions de titres		-4 183,408	0,000
Frais de négociation		-47,202	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-149 863,756	-105 178,011

IKDAM 1
VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-149 863,756	-105 178,011
a- Résultat d'exploitation	-67 205,109	-30 834,341
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-78 428,037	-74 343,670
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4 183,408	0,000
d- Frais de négociation	-47,202	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-149 863,756	-105 178,011
Actif Net		
a- En début d'exercice	730 354,259	835 532,270
b- En fin d'exercice	580 490,503	730 354,259
Nombre d'actions (ou de parts)		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
VALEUR LIQUIDATIVE	58,049	73,035
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-20,52%	-12,58%

Fonds d'amorçage IKDAM 1
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2012

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- *ACTIIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 653 391,215 DT*

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés	78 228	627 455,632	405 141,215	-222 314,417	
<u>Actions admises à la cote</u>					
	23 870	83 875,632	34 134,100	-49 741,532	
Actions société TUNIS AIR *	23 870	83 875,632	34 134,100	-49 741,532	
<u>Actions non admises à la cote</u>					
♦Actions					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	111 415,554	-6 184,446	19,19%
POWER MIN	4 700	47 000,000	18 603,813	-28 396,187	3,20%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	36 385,280	-18 614,720	6,27%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	115 567,646	-30 312,354	19,91%
G P G	8 190	81 900,000	56 534,822	-25 365,178	9,74%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	5,60%
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Obligations non admises à la cote</u>					
	24 825	248 250,000	248 250,000	-	42,76%
♦Obligations :					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000		19,81%
Redece Energy	13 325	133 250,000	133 250,000		22,95%
TOTAL		875 705,632	653 391,215	-222 314,417	106,67%

- 1- Les moins-values constatées sur les actions de la société MICROPIXEL, de la société POWER MIN, de la société F.B.L, de la société GPG et celles de la société REDUCE ENERGY ont été estimées sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 78,417 DT

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
B.F.P.M.E	100,336	2 695,472	-2 595,136
COMPTE DE PLACEMENT (BIAT B5681605)	0,000	9 000,000	-9 000,000
FINACOR LIQUIDITE	-21,919	-365,121	343,202
	78,417	11 330,351	-11 251,934

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 41 520,375DT

Le solde de cette rubrique totalement provisionné s'analyse comme suit:

INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS

TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	12 401,096	7 601,096	4 800,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	6 601,644	4 201,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	8 988,263	4 992,263	3 996,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	1 374,904	654,904	720,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
GPG	CCA	10 000	01/12/2010	8%*0.8	0,000	0,000	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
					41 520,375	29 604,375	11 916,000

PROVISION
NET

- 41 520,375
0,000

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 67 921,941 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
IKDAM GESTION	66 221,031	36 237,186	29 983,845
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	915,309	2 469,074	-1 553,765
CMF	785,601	749,477	36,124
	67 921,941	39 455,737	28 466,204

PA2- AUTRES CREDITEURS : 5 057,188 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
Etat Retenue à la source	0,000	6 217,950	-6 217,950
Créditeurs factures non parvenues	5 057,188	5 187,000	-129,812
	5 057,188	11 404,950	-6 347,762

CP1- CAPITAL: 580 490,503 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
Capital social	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-127 887,206	-97 052,865	-30 834,341
Résultat d'exploitation	-67 205,109	-30 834,341	-36 370,768
Frais de Négociation	-1 707,955	-1 660,753	-47,202
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-49 741,532	-47 228,780	-2 512,752
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-394,810	3 788,598	-4 183,408
Moins-Value sur actions non cotées	-172 572,885	-96 657,600	-75 915,285
	580 490,503	730 354,259	-149 863,756

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 663,236 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		VARIATION
	31/12/2012	31/12/2011	
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 663,236	12 713,244	-1 050,008
	11 663,236	12 713,244	-1 050,008

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 29 717,112 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
Rémunération du gestionnaire	28 801,800	36 237,486	-7 435,686
Rémunération du dépositaire	915,312	1 151,615	-236,303
	29 717,112	37 389,101	-7 671,989

CH2- AUTRES CHARGES : 49 151,233 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		VARIATION
	31/12/2012	31/12/2011	
Services bancaires et assimilés	883,792	300,607	583,185
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 789,072	5849,580	-60,508
Redevance du Conseil du Marché Financier	532,577	8,297	524,280
Autres Impôts et taxes (Pénalités de retard)	425,417	0,000	425,417
Dotations aux Provisions sur Intérêts à Recevoir	41 520,375	0,000	41 520,375
	49 151,233	6 158,484	42 992,749

ANNEXE I

Rémunération

Actif net:			580 490,503
Réintégration Rémunérations:			
➢ IKDAM GESTION			28 801,800
➢ BFPME			915,312
Actif net avant rémunération	(A)	=	610 207,615
Rémunération : IKDAM GESTION			
Montant hors-taxe :	610 207,615 X 4%	=	24 408,305
TVA :	24 408,305 X 0,18	=	4 393,495
	Total TTC (B)	=	28 801,800
Rémunération BFPME			
	610 207,615 X 0,15% TTC	(C)	= 915,312
ACTIF NET	A-(B+C)	=	580 490,503

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31-12-2012

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	28 358 234	28 918 365
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 602 105	1 327 036
Obligations et valeurs assimilées		26 756 129	27 591 329
AC2- Placements monétaires et disponibilités		7 703 864	6 842 848
Placements monétaires	4.3	4 678 150	5 614 891
Disponibilités		3 025 714	1 227 957
AC4- Autres actifs		3 132	3 132
TOTAL ACTIF		36 065 230	35 764 345
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		34 982	34 900
PA2- Autres créditeurs divers		39 036	39 513
TOTAL PASSIF		74 018	74 413
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.5	34 845 803	34 429 612
CP2- Sommes distribuables		1 145 409	1 260 320
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		226	257
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 145 183	1 260 063
ACTIF NET		35 991 212	35 689 932
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 065 230	35 764 345

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 335 811	1 864 805
Dividendes		36 575	539 729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 299 236	1 325 076
Revenus des placements monétaires	4.4	289 514	207 938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 625 325	2 072 743
Charges de gestion des placements	4.6	-348 273	-408 228
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 277 052	1 664 515
Autres charges	4.7	-65 927	-62 300
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 211 125	1 602 215
Régularisation du résultat d'exploitation		-65 942	-342 152
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 145 183	1 260 063
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65 942	342 152
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-94 415	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		14 713	-151 133
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 131 423	1 422 098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 131 423	1 422 098
Résultat d'exploitation	1 211 125	1 602 215
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-94 415	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 713	-151 133
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-1 431 615	-1 470 421
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	601 472	669 980
a / Souscriptions	109 012 022	123 358 725
Capital	105 580 136	119 952 804
Régularisation des sommes non distribuables	-105 805	-287 985
Régularisation des sommes distribuables	3 537 691	3 693 906
b / Rachats	-108 410 550	-122 688 745
Capital	-105 091 255	-119 382 360
Régularisation des sommes non distribuables	112 817	339 788
Régularisation des sommes distribuables	-3 432 112	-3 646 173
VARIATION DE L'ACTIF NET	301 280	621 657
ACTIF NET		
en début de période	35 689 932	35 068 275
en fin de période	35 991 212	35 689 932
NOMBRE D' ACTIONS		
en début de période	332 831	327 337
en fin de période	337 557	332 831
VALEUR LIQUIDATIVE	106,623	107,231
TAUX DE RENDEMENT	2,96%	3,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-12

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-12 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables, Le solde de ce poste s'élève à 28 358 234 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% de l'actif net
TITRES OPCVM	55 332	1 531 189	1 602 105	4,45%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 455	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	575 107	1,60%
GO SICAV	2 301	237 049	233 818	0,65%
SANADETT SICAV	6 431	693 963	689 725	1,92%
Obligations et valeurs assimilées	182 650	25 641 240	26 756 129	74,34%
Emprunts d'Etat	11 250	11 619 550	11 797 602	32,78%
BTA 5,6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 051 202	8,48%
BTA_5,5_03/2019	2 500	2 560 000	2 638 064	7,33%
BTA_6,75_07/2017	1 900	2 014 440	2 034 767	5,65%
BTA_6,9_05/2022	1 000	1 050 400	1 079 251	3,00%
BTA_7,00_02/2015	1 050	1 130 220	1 149 448	3,19%
BTA_8,25_07/2014	1 700	1 880 880	1 844 870	5,13%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 549 608	9,86%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 549 608	9,86%

Emprunts de sociétés	166 700	11 154 190	11 408 919	31,70%
AB 2012-1_10A_26092012	10 000	900 000	911 672	2,53%
AB_10A_29/01	1 000	50 000	51 732	0,14%
AB_20A_21/05	3 000	240 000	248 285	0,69%
AB09/B_15A_30/09	5 000	399 950	403 650	1,12%
AB2010_15A_31/08	7 000	606 620	614 043	1,71%
ATB_10A_25/05	2 000	100 000	102 150	0,28%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	875 000	894 240	2,48%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	224 000	230 382	0,64%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	20 000	20 615	0,06%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	200 000	205 810	0,57%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	120 000	120 027	0,33%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	180 000	182 539	0,51%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 115	2,89%
BH09/B_15A_31/12	5 000	461 500	461 554	1,28%
BTE2009_10A_15/09	5 000	350 000	354 350	0,98%
CIL 2012/1_5A_15/02	1 000	80 000	82 492	0,23%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	100 000	104 461	0,29%
HL08/1_5A_12/05	3 000	60 000	62 123	0,17%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	40 000	41 094	0,11%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	40 000	41 094	0,11%
STB08/2_16A_18/02	10 000	812 500	849 209	2,36%
TL 2012_1_5A_5.75%	2 500	200 000	205 167	0,57%
TL 2012_2_5A_5.95%	5 000	400 000	403 339	1,12%
TL07/1_5A_28/10	5 000	100 000	104 816	0,29%
UF08_5A_14/03	7 000	140 000	145 844	0,41%
UF10_5A_04/02/2012	2 000	160 000	165 444	0,46%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 039 620	3 101 179	8,62%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	255 000	260 493	0,72%
TOTAL	237 982	27 172 429	28 358 234	78,79%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-12 au 31-12-12	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des titres OPCVM	36 575	539 729
Revenus des BTA	577 409	528 533
Revenus des BTZ	179 054	167 832
Revenus des obligations de sociétés	542 773	628 711
Total	1 335 811	1 864 805

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-12 à 4 678 150 DT et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôt et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% actif net
Billets de Trésorerie	3 169 419	3 177 318	8,83%
ASSAD_1000_6.75%_80J_26122012	988 178	993 498	2,76%
ASSAD_500_7.00%_90J_19122012	493 120	494 114	1,37%
ASSAD_500_7.00%_90J_21222012	493 873	494 716	1,37%
SERV_1200_7%_1M_28122012	1 194 248	1 194 990	3,32%
Dépôt à terme	500 000	501 398	1,39%
ABC_500_05032012	500 000	501 398	1,39%
Certificats de dépôt	998 868	999 434	2,78%
CD_BTE_1000_10J_5.10%_27122012	998 868	999 434	2,78%
TOTAL	4 668 287	4 678 150	13,00%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-12 au 31-12-12	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des billets de trésorerie	202 652	111 077
Revenus des autres placements monétaires	53 852	57 103
Revenus compte courant rémunéré	33 010	39 758
Total	289 514	207 938

4.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 301 280 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	416 191
Variation de la part Revenu	-114 911
Variation de l'Actif Net	301 280

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant:	34 429 612
Nombre de titres :	332 831
Nombre d'actionnaires :	626

Souscriptions réalisées

Montant:	105 580 136
Nombre de titres émis :	1 020 643
Nombre d'actionnaires nouveaux :	326

Rachats effectués

Montant:	105 091 255
Nombre de titres rachetés :	1 015 917
Nombre d'actionnaires sortants :	343

Capital au 31-12-2012

Montant:	34 918 493 (*)
Nombre de titres :	337 557
Nombre d'actionnaires :	609

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de	34 918 493
Variation des + ou- values potentielles	-94 415
Plus values réalisées sur cession de titres	14 713
Régularisation des SND	7 012
Capital au 31/12/2012	34 845 803

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2012 s'élève à 348 273 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	342 357	402 449
Rémunération du dépositaire	5 916	5 779
Total	348 273	408 228

4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du CAC	12 731	6 129
Redevance CMF	38 040	44 717
TCL	3 199	3 549
Frais bancaires	1 022	240
Frais de publicité	5 559	5 544
Charges diverses	790	96
Jetons de présence	4 586	2 025
Total	65 927	62 300

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION est conforme à la convention de gestion et s'élève à 342 357 DT TTC au titre de l'exercice 2012.

- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2012	2011
Revenus des placements	4,815	6,228
Charges de gestion des placements	-1,032	-1,227
Revenu net des placements	3,783	5,001
Autres charges	-0,195	-0,187
Résultat d'exploitation	3,588	4,814
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,195	-1,028
Sommes distribuables de l'exercice	3,393	3,786
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,044	-0,454
Variation des + ou - values potentielles sur cession de titres	-0,280	-0,087
Régularisation du résultat non distribuable	0,021	0,155
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,215	-0,386
Distribution des dividendes	-3,786	-3,301
Valeur Liquidative	106,623	107,231

Ratios de gestion des placements	2012	2011
Charges de gestion / actif net moyen	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,01%	2,82%

5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10/04/2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 22 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 991 212 DT, y compris des sommes distribuables de 1 145 409 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESPRERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 15 Avril 2013

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2012

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2012. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit en dinars:

Administrateurs		
	Charges 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 586	3 125
Total	4 586	3 125

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 15 Avril 2013